

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Une nouvelle théorie du crédit à la consommation, par Maurice Ansiaux. —
L'activité économique de la Belgique pendant le mois de décembre 1927. —
Informations relatives à l'étranger. — Statistiques.

**UNE NOUVELLE THEORIE
DU CREDIT A LA CONSOMMATION,**

par Maurice ANSIAUX,

Recteur de l'Université de Bruxelles.

M. Edwin Seligman, professeur à l'Université de Columbia, vient de consacrer deux magnifiques volumes à la théorie économique de la vente à crédit par acomptes (1). La question présente, aux Etats-Unis, une importance et un caractère d'actualité que l'on n'imagine pas communément de ce côté de l'Atlantique. Faut-il s'en inquiéter? Voire s'en alarmer? C'est le sentiment d'un certain nombre d'Américains. D'autres, au contraire, estiment que la vente à crédit qui a pu être dans le passé et peut être encore aujourd'hui une source d'abus et une cause de ruine pour le consommateur est en voie de perdre sa nocivité et de devenir quelque chose de normal, de légitime et d'intéressant. M. Seligman n'hésite pas à déclarer que nous sommes à la veille d'une révolution dans la science et dans la vie économique, révolution à peine inférieure à celle qui a eu pour objet l'élaboration des principes et de la technique du crédit bancaire et commercial, élaboration rendue nécessaire par la transformation de l'industrie. Pareille déclaration est bien faite pour éveiller l'attention, même la curiosité, surtout si l'on songe qu'elle émane d'un économiste américain de premier plan (2).

* * *

(1) *The Economics of instalment selling.* — A study in consumers' credit with special reference to the automobile. Harper Brothers, New-York, London, 1927.

(2) Rappelons ici que tout récemment l'Académie royale de Belgique a conféré à M. Edwin Seligman le prix Emile de Laveleye pour la période 1921-1926. Ce prix a été antérieurement accordé, entre autres, à Alfred Marshall, Charles Gide, Karl Bücher.

Le rajeunissement et la réhabilitation de cette opération déjà ancienne et somme toute mal famée qu'est la vente à crédit proviennent, suivant M. Seligman, de son application à une industrie de fraîche date, mais qui est devenue la principale des Etats-Unis: l'industrie de l'automobile. En 1900, l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) produisait 5,000 véhicules automobiles (cars et trucks); en 1926 elle en produit 22,342,457. La fabrication des « motor vehicles » atteint en 1923 une valeur de 3,163,000,000 de dollars en nombre rond, alors que la production métallurgique ne vaut que 3,154,000,000 et que les autres industries sont largement distancées. Aussi est-ce à la vente à crédit de l'automobile que notre auteur se référera surtout dans la suite de son ouvrage. Il ne négligera point cependant les autres champs d'application aux Etats-Unis de la vente par acomptes notamment l'habillement, le mobilier, la bijouterie et la quincaillerie. Nous n'entreprendrons pas ici de suivre l'économiste américain dans tous ses développements. L'histoire, la technique, la statistique, les conséquences de la vente à crédit sont choses assurément pleines d'intérêt et dignes d'attention. Mais il faut se limiter et le point culminant de l'ouvrage c'est, de toute évidence, la conception nouvelle du crédit qui s'y trouve exposée.

* * *

C'est par un assez long détour que le lecteur est introduit au cœur d'une théorie qui s'est donné pour tâche de mettre en lumière le rôle productif que peuvent remplir certaines des modalités du crédit à la consommation. Démarche prudente, car il ne s'agissait de rien moins que d'ébranler des idées reçues et largement répandues.

M. Seligman commence par éliminer l'opposition entre capitaux et biens de consommation. La pensée économique, en ses progrès récents, a substitué à cette opposition celle plus logique et plus féconde du capital et du revenu. La notion du revenu n'est autre chose que celle des services périodiques dérivant des biens utiles limités en quantité ou qui coûtent à produire, c'est-à-dire doués de valeur. Ces services périodiques nous pouvons en jouir directement ou, en les louant à autrui, les convertir en revenus en argent. Si le consommateur préfère acheter plutôt que de prendre en location, il paie un prix qui est la valeur en capital des services. Le capital est la somme des revenus à provenir d'un bien déterminé. Le rapport entre capital et revenus dépend de la durée de ceux-ci. On compte vingt-deux à vingt-trois années pour la capitalisation du revenu de la terre, cinq à sept, pour la capitalisation du revenu d'une automobile. Un bien quelconque peut être envisagé comme un capital en tant qu'il constitue un fond dont est tiré un revenu. On ne peut donc plus, comme naguère, opposer capitaux et biens de consommation. Beaucoup d'économistes sont alors amenés à distinguer les biens de consommation des biens de production.

Cela étant, dit M. Seligman, il faudra reviser les notions de production et de consommation. Il y a trois notions de la production : physique, c'est la plus ancienne ; pécuniaire, c'est la plus courante ; psychique, c'est celle qui correspond au dernier état de la science. La vraie production est production d'utilité (remarquons, en passant, qu'Émile de Laveleye disait déjà cela), c'est la création d'un excédent des utilités sur les frais, c'est l'obtention de résultats supérieurs aux sacrifices.

Mais, dira-t-on, où l'auteur veut-il nous mener ? Et à quoi servent ces dissertations sur les éléments de la science économique ? Patience : il s'agit de montrer que la matérialité des produits importe moins que les jouissances que nous en tirons. Et voici que cette simple observation découvre à nos yeux un horizon nouveau. L'accumulation des richesses permet aux hommes d'accroître leurs satisfactions « plus immatérielles, spirituelles » et plus ces satisfactions s'étendent, plus est grande la réaction qu'elles exercent sur l'individu : stimulé par le bien-être et le bien-vivre, il devient plus productif. Et ainsi le monde s'engage de plus en plus dans la voie du progrès : « La réelle production est la création de la richesse et de cette efficacité productive qui rend la richesse future plus facile à obtenir. Bien-être, progrès, bonheur, civilisation, toutes ces choses sont intimement liées à l'accroissement de la production et conditionnées par lui (I, p. 163) ». En termes un peu différents, on pourrait dire que la réelle production, pour l'auteur, est celle qui en poussant, par son abondance même, à la variation et au raffinement des besoins, exalte la productivité des hommes ardents à s'avancer de plus en plus dans la voie d'un bien-être qui est de plus en plus spirituel et par delà les arts et la littérature s'étend jusqu'à la contemplation et la philosophie.

On entend bien que pour s'imposer, ces considérations doivent triompher de plusieurs objections et d'abord de celle-ci : mais si la consommation est improductive ?

Le problème de la consommation surgit donc à son tour et son apparition à ce stade de l'exposé théorique annonce que nous nous rapprochons de la question plus restreinte et plus pratique qui est l'objet du livre : la vente à paiements échelonnés.

* * *

Quand l'on raisonne sur le crédit à la consommation, on oublie trop que la consommation d'un bien n'est pas nécessairement sa destruction totale immédiate. Les vêtements ne s'usent pas en un jour. Quand nous utilisons un bien, nous détruisons une utilité particulière, nous ne détruisons pas le bien lui-même ; il n'en est ainsi que lorsqu'il est complètement usé. En terminologie française, nous dirions qu'il faut opposer les biens de lente consommation à ceux qui se consomment en un seul acte. L'automobile appartient à la première catégorie.

Ce n'est là qu'une remarque préliminaire et voici le trait essentiel de la doctrine de M. Seligman. Il l'énonce en une formule qui, au premier abord, heurtera ou déconcertera plus d'un lecteur : « La production et la consommation sont l'une et l'autre des parties d'un tout, savoir l'utilisation. » La différence qui les sépare, c'est que la production suggère l'idée d'un revenu en monnaie ou de richesses tangibles tandis que la consommation suggère l'idée d'un revenu psychique ou de la satisfaction des besoins.

Vous n'avez pas bien compris ? Un exemple va vous y aider. Dans une locomotive, le charbon produit de la vapeur utilisée au transport. Dans un appartement, il produit de la chaleur dont jouit l'habitant de celui-ci. L'usage du charbon est nettement productif dans le premier cas. Dans le second, il ne l'est pas nécessairement, mais il peut l'être. « Un supplément de chaleur peut contribuer à toutes sortes de fins, depuis la simple et paresseuse satisfaction du désir de confort jusqu'à la plus énergique activité consacrée à l'accomplissement de quelque chose qui a de la valeur pour la communauté. » Et l'auteur ajoute que s'il doit y avoir un progrès réel dans la société, nous devons consommer de telle manière qu'il en résulte un excédent d'utilités sur les frais pour l'ensemble de la communauté.

On pourrait mettre en évidence l'idée maîtresse de cette théorie en se représentant les actes de production et de consommation comme les anneaux d'une chaîne sans fin. Sans doute, la consommation est le but, mais le consommateur est aussi producteur, au moins en général, et sa capacité productive est conditionnée par sa consommation (1).

En fait, la consommation répond plus ou moins

(1) Cette idée est illustrée aussi par la notion anglo-saxonne de « l'économie des hauts salaires ».

parfaitement à la conception qui vient d'être exposée. Il faut en dire autant d'ailleurs de la production. Et il y aura même quatre cas à distinguer: la richesse peut être utilisée de façon à accroître l'excédent des utilités sur les frais; à maintenir simplement cet excédent; à le réduire; enfin à engendrer un déficit au lieu d'un excédent. L'alimentation d'un enfant accroît l'excédent; celle d'un adulte le maintient; l'alimentation superflue le réduit; la consommation d'une nourriture nuisible, empoisonnée ou excessive substitue un déficit à l'excédent et diminue la production. Suivant les cas, la consommation est créatrice, neutre, prodigue, destructrice. Il n'est pas possible de ranger chaque bien de consommation dans l'une ou l'autre de ces quatre catégories. Il est toutefois facile, pour certains articles, de déterminer le caractère prédominant qu'ils présentent à cet égard. L'opium s'inscrit évidemment dans la quatrième catégorie, en dépit de l'emploi qu'en fait la médecine. M. Seligman démontrera, dans un chapitre particulièrement brillant (chapitre XI, du tome I), que l'automobile est en règle l'objet d'une consommation créatrice.

Et maintenant la conclusion va de soi. L'opposition si souvent faite au crédit à la consommation que l'on représentait comme destructeur, tandis que le crédit à la production, disait-on, possède seul une vertu créatrice, cette opposition a perdu tout fondement. Le crédit à la consommation est aussi légitime en soi que le crédit à la production. La légitimité dépend non de la distinction entre production et consommation, mais du mode d'utilisation. La différence pratique entre les deux espèces de crédit, c'est que l'on met un terme au crédit à la production quand celle-ci se traduit par une perte. Le consommateur ne cessera point d'emprunter même si sa consommation aboutit à un gaspillage ou à une destruction d'utilité. Ce qui justifierait l'institution d'un contrôle social sur le crédit à la consommation qui gaspille ou qui détruit, mais rien de plus.

On objectera d'autre part que le prêt à la consommation créatrice n'a pas pour résultat l'accroissement du revenu en argent de l'emprunteur. M. Seligman pense le contraire. Du moins faut-il distinguer deux espèces d'acheteurs à crédit. Les uns, emprunteurs imprudents, dépensiers, n'accroissent certes pas leurs revenus en achetant à crédit: en s'engageant à effectuer des versements échelonnés qu'ils perdent de vue jusqu'à l'heure de l'échéance, ils entrent dans une voie funeste. Témoins, ces petits fermiers nègres, en certaines parties des Etats du Sud, qui deviennent en quelque sorte les serfs des marchands envers lesquels ils sont endettés. Les acheteurs à crédit de ce type sont d'ordinaire gens de faibles ressources, dénués d'éducation économique. Les autres sont d'une tout autre trempe. En ce qui concerne ceux-ci, il est permis d'affirmer que l'instalment selling accroît tout à la fois leur désir et leur capacité d'épargner. Comment le prouver? A défaut de statistiques, on y réussira grâce à certains rapprochements. M. Seligman cite les

associations de construction et de prêt (building and loan associations) dont le succès a été phénoménal. Les opérations de crédit que font ces sociétés sont tout à fait du type que nous étudions. Ce qui est vrai du hôte, ne le serait-il pas de son mobilier? L'homme qui achète à crédit travaille plus dur pour acquérir définitivement un bien dont la possession relève son niveau d'existence. Et d'autre part n'avons-nous pas vu que ce relèvement même accroît sa capacité productive? Il pourra dès lors gagner davantage.

* * *

Ce résumé de la théorie nouvelle de M. Seligman serait incomplet si nous n'indiquions par brièvement quels sont, d'après son auteur, les caractères spécifiques de la vente à paiements échelonnés, qui la distinguent des autres modalités du crédit à la consommation.

En premier lieu, elle ne porte pas sur toute espèce de marchandises. Il est probable que l'on ne vendra jamais ainsi des œufs et des beefsteaks. La plupart des articles auxquels s'applique la méthode du paiement par acomptes sont durables. D'une façon plus précise et plus frappante, il faut dire qu'en ce qui les concerne, le paiement a toujours lieu avant l'utilisation. Chaque période d'usage est précédée par un versement correspondant au prix de l'usage pendant cette période. Et même le versement est-il supérieur à ce prix. Il est inadmissible de considérer qu'une automobile est consommée du moment où elle est placée entre les mains du consommateur. Au contraire, l'acheteur d'une voiture neuve a à sa disposition un stock de « transport » non usé et dont souvent il revend une partie.

Parmi les autres caractères — secondaires — de la vente avec paiement par acomptes, il convient de signaler le prix relativement élevé de l'article, la longue durée de temps qui s'écoule jusqu'au paiement final, l'importance de l'intervalle qui sépare deux paiements, le fait que souvent la vente dont nous parlons s'applique à des articles satisfaisant de nouveaux besoins (autos, radios, laveuses électriques [electric washers]).

Les difficultés de ce genre de crédit sont, en un sens, assez grandes. Il porte sur des acquisitions qui ne se répètent pas, au moins dans l'avenir immédiat: la compagnie de crédit ne peut juger du « credit standing » de l'emprunteur par la façon dont il a réglé des achats précédents; le montant du crédit est plus importants que dans le crédit à la consommation usuel; la longueur de la période d'avances augmente pour le vendeur le risque de non-paiement.

* * *

Arrivés au terme de cette analyse un peu sommaire de la théorie très neuve que M. Seligman a élaborée de « l'instalment selling », nous avons à nous demander si elle est fondée et convaincante. Question délicate, mais que l'on peut d'autant moins éluder que M. Seligman jouit en Amérique et aussi hors d'Amérique d'une autorité assez grande pour exercer su

l'opinion publique, sur la jurisprudence, même sur la législation, une sérieuse influence. Son œuvre puissante est de nature à dissiper ce qu'il considère comme des préventions regrettables.

Le premier point à examiner serait la détermination de l'importance respective des applications fécondes et des applications nuisibles de la vente à paiements différés et successifs. En Europe, j'ai l'impression que les abus, l'exploitation dont cette vente est l'occasion et l'instrument l'emportent encore de beaucoup sur les usages intéressants et légitimes. Les firmes américaines qui introduisent chez nous cette modalité de la vente, la pratiquent cependant dans cet esprit progressif que nous a décrit M. Seligman. Leur intervention, à cet égard, pourrait bien nous faire changer d'avis. Au surplus, l'ouvrage que nous avons analysé est écrit pour l'Amérique. Or, nous sommes mal placés pour juger l'optimisme qui l'a inspiré. Ce qui paraît, du moins, hors de doute, c'est qu'il n'est pas radicalement faux. Disons davantage: il semble bien que nous avons affaire à un ensemble de pratiques exclusives de toute arrière-pensée d'exploitation malsaine, bien en harmonie, au contraire, avec cette mentalité d'outremer toute faite de hardiesse, de confiance en soi, d'escompte systématique de l'avenir que l'on a l'intime assurance de ne jamais grever sans compensation plus qu'adéquante.

De là cette théorie tout à fait caractéristique de la consommation créatrice. Eût-elle pu germer dans un cerveau européen? Il est permis de se le demander. Et une fois de plus, nous constaterons que la science économique n'est que l'interprète du milieu où elle se développe; elle évolue avec lui et à chacune de ses phases d'évolution, elle en est, si l'on peut ainsi dire, le reflet rationalisé.

Sans doute, la notion de la consommation productive n'est nullement étrangère à l'économie politique du Vieux Monde. Mais nous dirions plutôt: la consommation reproductive. La consommation reproductive, ces deux mots enferment toute une philosophie économique. Ce que le fermier et ses ouvriers consomment de la production de la ferme servira à reconstituer par la suite cette même production. C'est une conception d'équilibre. Il est bien vrai que ce point de vue est dépassé même chez nous. L'économie européenne, au moins dans les périodes de paix, progresse avec constance et rapidité, non cependant d'une allure telle qu'elle suggère la notion hardie de la consommation créatrice.

Cela étant, l'auteur nous permettra certainement de lui objecter que les définitions qu'il donne de la production et de la consommation ne s'appliquent également bien ni à tous les stades de l'évolution économique ni à tous les milieux. D'un point de vue universel et purement objectif, la production « réelle » n'est pas nécessairement progressive. Les peuples pasteurs traditionnels, les époques dominées par le régime corporatif se sont adonnées à la production comme les sociétés le plus fiévreusement lancées à la chasse du

progrès. Or, scientifiquement, production, consommation doivent être des concepts assez vastes pour englober les applications les plus variées d'activités économiques méritant l'un ou l'autre de ces deux noms.

Je voudrais sous ce rapport pousser un peu plus loin la critique et faire observer que tout de même « l'instalment selling », en dépit de son extraordinaire développement, ne constitue peut-être pas autant que le pense son éminent analyste une révolution de la vie économique et surtout d'une telle envergure qu'elle doive provoquer une révolution parallèle dans la science. Ne s'est-il pas laissé entraîner un peu loin par l'intérêt incontestablement très vif de son sujet et par la joie, fort légitime, d'en apercevoir des aspects nouveaux et décisifs qui avaient jusqu'aujourd'hui échappé aux regards?

Ce qui est surtout de nature à faire hésiter, c'est l'examen d'un point important et même essentiel de la théorie nouvelle. Le crédit à la consommation a toujours paru dangereux, du fait des engagements qu'il impose à l'emprunteur sans le mettre à même de se créer un complément de ressources qui lui permettront de faire, à l'échéance, honneur à sa signature. Nous connaissons la réponse de M. Seligman à cette objection traditionnelle. Cette réponse, il l'a illustrée d'un exemple charmant et suggestif, au demeurant bien anglo-saxon. C'est celui de cet individu qui regarde en avant et qui est assez courageux pour se marier, même s'il n'a qu'un petit revenu, parce qu'il sait que son bonheur nouvellement trouvé le fera travailler plus dur dans l'avenir. Certes, la fondation d'une famille est souvent — même chez nous — un stimulant de la productivité. Mais en direz-vous tout à fait autant de l'achat par acomptes d'un piano, d'une automobile, de bijoux, de quincaillerie? Si j'étais la jeune femme de cet individu qui assume courageusement le paiement par acomptes des jouissances inhérentes à la vie familiale, il est bien certain que cette comparaison me paraîtrait peu flatteuse. Pour parler plus sérieusement, nous dirons que l'influence sur la productivité du crédit à la consommation, même s'il est appliqué à des biens durables, véritables capitaux produisant des « revenus psychiques », est indiscutablement moins précise, moins directe et surtout moins assurée que celle du crédit à la production. De part et d'autre l'emprunteur court un risque et ce risque doit le rendre attentif à la nécessité d'accroître son pouvoir de paiement. Mais n'oublions jamais que le producteur est un professionnel, le consommateur non. Par métier, le producteur doit tenir le compte le plus exact de ses charges présentes et futures. Il doit développer ses efforts de manière à toujours être en état de faire face à celles-ci. Il y pense, il doit y penser parce que c'est du ressort de sa profession à laquelle normalement il consacre le meilleur, le plus actif de sa pensée. Le consommateur est dans une situation diamétralement opposée, c'est-à-dire aussi dangereuse que celle du producteur est assurée. Sans

doute, il échappera au péril, si sa productivité se développe d'une manière en quelque sorte spontanée, si mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé il voit grandir ses forces et peut gagner un meilleur salaire. La simple augmentation du confort et de l'agrément de l'existence ouvrière suffira-t-elle à déterminer automatiquement pareille conséquence? Il est permis, malgré tout, d'en douter. Il va sans dire qu'exception doit être faite pour l'économie de temps et de fatigue que la possession d'une automobile procure quotidiennement au travailleur se rendant à l'usine et revenant au logis. En l'espèce, il y a épargne directe de force-travail et possibilité immédiate d'un accroissement de rendement et de salaire.

* * *

Les réserves qui viennent d'être faites ne seront probablement pas de nature à ébranler l'optimisme conviction d'un économiste américain. Aussi sommes-nous invinciblement ramenés à cette constatation faite plus haut que la théorie économique s'alimente au milieu ambiant et en épouse toutes les transformations. Mais rien n'est plus intéressant pour les économistes que d'étudier les lois de transformation de leur propre science. Rien n'est plus instructif, d'autre part, pour le monde des affaires que le tableau — fait de main de maître — des développements nouveaux — du crédit dans cette Amérique qui, à tant d'égards, nous montre aujourd'hui la voie du progrès industriel et bancaire.

ACTIVITÉ ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 1927

SITUATION GÉNÉRALE.

Le froid intense qui a sévi durant une partie du mois de décembre a eu une influence directe sur la production: l'industrie du bâtiment a été totalement arrêtée, les carrières ont vu leur extraction se ralentir considérablement, les éleveurs de bétail ont été obligés de nourrir leurs troupeaux à l'étable.

Chaque industrie, selon les régions, jouit de conditions inégales; cependant, on constate presque partout un ralentissement saisonnier.

Les charbonnages et la métallurgie enregistrent une légère amélioration de leur situation, par suite du froid pour les charbonnages, et pour les deux industries, de la situation dans l'industrie allemande. Les glaciers sont prospères, ainsi que l'industrie de la laine et du jute. Les filatures de lin et de coton sont moins favorisées que précédemment. L'agriculture, tout au moins l'élevage du bétail et la grande culture, semblent à la veille de traverser une crise, par suite de l'avalissement des prix du bétail sur pied et de la cherté de la viande de boucherie (1) et par suite de l'incertitude qui règne au sujet des prix des betteraves. Par contre, le petit élevage, l'industrie laitière et la culture maraîchère semblent devoir traverser une période très prospère.

L'élevage du cheval continue à être un des éléments de la prospérité nationale. L'exportation de nos chevaux a rapporté, en 1927, plus de 100 millions en dix mois.

* * *

L'année s'est terminée sur une amélioration de la situation commerciale. L'année 1927 n'a compté que 502 faillites, contre 647 en 1926. Il convient de remar-

(1) Aux deux premiers marchés de janvier, le prix du bétail s'est relevé.

quer que les faillites n'ont pas présenté une grande importance économique. Selon le *Rapport* publié par le Tribunal de Commerce de Bruxelles, sur l'exercice 1926-27, les 108 faillites terminées par liquidation du 1^{er} août 1926 au 15 septembre 1927 par le dit Tribunal, ont porté sur un passif chirographaire de 34.309 fr. L'actif réalisé a été de 10.120 francs, soit 30 p. c. environ du montant des créances. On relève 6 faillites dont le passif a dépassé 1 million, dont une de plus de 2 millions et une de plus de 6 millions.

* * *

Pendant le mois de décembre, les commandes passées en compte Réparations se sont élevées à 11.455.000 reichsmarks, soit 97.325.000 francs. Elles ont été passées en totalité par des particuliers.

* * *

Il convient de signaler l'industrialisation du Brabant, et de la banlieue de Bruxelles en particulier.

Depuis environ deux mois ont été accordés ou sont en instruction les demandes relatives à l'établissement de: trois fabriques de produits chimiques, un tissage de la soie, douze ateliers du bois, huit ateliers des métaux, deux fonderies, un haut fourneau (à Clabecq), une batterie de fours à coke de 50 fours avec calcination journalière de 500 tonnes, récupération des sous-produits, etc., à Grimberghen, le long du canal maritime, trois fabriques de chaussures, une faïencerie. Tout cela sans compter de petites entreprises, chantiers, installations électriques, etc.

D'autre part, au fur et à mesure que se réalise l'élargissement du canal de Charleroi entre Hal et Anderlecht, on procède à des lotissements de terrains en vue d'utilisation industrielle.

* * *

Au cours de la présente chronique, nous avons accordé une attention toute particulière à la situation

de l'industrie du verre et au rapport de la Commission gouvernementale sur la crise des fabriques d'allumettes.

LES RAPPORTS COMMERCIAUX ENTRE LA BELGIQUE
ET LE CONGO.

M. Jaspar, premier ministre et ministre des Colonies, a adressé aux industriels et commerçants belges un appel personnel en vue de les inciter à rendre plus actives les relations commerciales entre la Belgique et le Congo.

Il a choisi des exemples saisissants montrant combien peu encore le Congo contribuait à nos importations de matières premières; et pourtant les achats au Congo n'affectent pas notre balance des comptes, comme ceux que nous effectuons à l'étranger; en effet, le siège de la plupart de nos entreprises coloniales est à Bruxelles ou à Anvers et les règlements se font entre Belges à l'intérieur de la Belgique. En outre, les achats de la Belgique au Congo compensent dans une certaine mesure les impenses formidables que font nos sociétés coloniales dans leurs concessions.

On lira ci-dessous avec intérêt quelques passages de l'appel de M. Jaspar.

« Notre colonie renferme des matières premières précieuses. Ces matières premières pourraient, si elles arrivaient en plus grande quantité sur nos marchés, contribuer dans une large mesure à notre relèvement économique.

» Le commerce d'exportation, qui était en 1925 de

213.242 tonnes, d'une valeur de 628.573.946 francs, passe en 1926 à 203.678 tonnes, valant à la sortie de la colonie 729.301.977 francs.

» Les articles d'alimentation comprenant: les fruits, le riz, le café, le cacao, les épices, les huiles végétales, représentent dans ce commerce, en 1926 : 1,56 p. c. en quantités et 1,11 p. c. en valeur.

» Les matières brutes ou simplement préparées comprenant: les peaux brutes, l'ivoire, les arachides, le mabula panza, le sésame, le kola, le ricin, le caoutchouc, le copal, les tabacs, le bois, les minerais de cuivre, l'étain, le cuivre, les pierres précieuses, le coton, la ramie et autres fibres textiles, la cire d'abeilles, les noix palmistes, représentent 88,76 p. c. en quantités et 81,51 p. c. en valeur.

» Les produits fabriqués comprenant l'huile de palme et l'ivoire travaillé : 9,68 p. c. en quantités et 9,34 p. c. en valeur.

» La part de la Belgique dans le commerce d'exportation en 1926 a été de :

101.278.946 kilogrammes ou 49,72 p. c. ;
386.304.998 francs ou 52,96 p. c.

» Mais si, en moyenne, 49,72 p.c. des produits exportés sont entrés en Belgique, un pourcentage infime a été affecté à la consommation en Belgique; le reste n'a fait que transiter en destination de l'étranger, où on les transforme. Le fait vaut d'être mis en lumière car, ainsi qu'on le verra au tableau qui suit, l'Union économique belgo-luxembourgeoise est tributaire de l'étranger pour nombre de produits qu'exporte le Congo :

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Quantités importées dans le territoire de l'Union Économique belgo-luxembourgeoise en 1926	Quantités importées du Congo en 1926
	Tonnes	
Café torréfié	39.833	226
Cacao en fèves	8.039	850
Riz	36.896	444
Sucres bruts en cannes	40.294	6
Coton brut ou égrené	77.378	2.179
Huile de palme	6.621	18.447
Graines et fruits oléagineux	38.991	248
Bois	1.046.532	1.753
Caoutchouc brut	3.725	1.128
Tabacs non fabriqués	18.966	44 kg.
Peaux brutes	33.540	217
Cires d'abeilles et d'autres insectes	156	14
Bananes	8.212	Néant
Mais	412.485	—
Jute brut	24.350	—
Plantes propres à la teinture et au tannage	1.230	—
Huiles non dénommées	9.943	—
Huile de coton	701	—
Huile d'arachides	1.374	—
Huile de ricin	158	—
Pâtes de bois	97.118	—

» Au point de vue de l'introduction de marchandises au Congo, nos fabricants n'occupent pas la place qui leur revient.

» La participation de la Belgique dans le commerce d'importation de la colonie qui, en 1926, dépassait 1 milliard de francs, représente environ 30 p. c. en

quantités et 55 p. c. en valeur, mais participation belge ne signifie pas fabrication belge : celle-ci n'intervient que pour une part relativement minime. Les firmes belges qui sont installées dans la colonie ne s'intéressent pas suffisamment au commerce des articles de traite et laissent ainsi prendre la place par des étrangers. Les émaillés, la coutellerie, la quincaillerie, le petit outillage, les autos, les vélos, les camions, les tissus, les conserves, etc., etc., sont en grande partie de fabrication étrangère, et cependant, sauf quelques spécialités, la Belgique peut — nos foires commerciales sont là pour le démontrer — produire le plus grand nombre des articles nécessaires à la colonie; elle peut aussi les produire dans d'aussi bonnes conditions que ses concurrents.

» La fabrication belge devrait avoir la prédominance sur le marché congolais. Pour y arriver, elle doit commencer par admettre que l'individualisme n'est plus de notre temps; dans la grande lutte économique, il est aussi vain que le serait une attaque particulière sur un champ de bataille. »

D'autre part, le *Bulletin de l'Office colonial* montre dans un saisissant tableau quelle faible part a l'industrie automobile belge dans la fourniture au Congo de moyens de locomotion.

Le nombre de voitures automobiles et camions qui circulaient fin 1925 dans le district de Léopoldville, en 1926 se chiffrait à 360; un an après, nous avons une augmentation de 180 véhicules, soit un total de 540. Le tableau ci-dessous les classe par marques :

	Voitures	Camions
Ford.....	35	230
Peugeot.....	50	—
Citroën.....	43	—
Renault.....	33	4
Overland.....	16	1
Fiat.....	15	14
Matthis.....	8	—
F. N.....	7	2
Berliet.....	5	2
Salmson.....	5	—
Derby.....	4	—
Delage.....	3	—
Willys-Knight.....	2	—
Minerva.....	1	1 (1)
Maxwell.....	1	—
Studebaker.....	1	—
Benjamin.....	1	—
Imperia.....	1	—
Chevrolet.....	1	—
Latil.....	1	5
Totaux...	282	258

MARCHÉ DE L'ARGENT ET COMMERCE DE BANQUE.

Pendant le mois écoulé, le marché de l'argent à court terme a été remarquablement bien approvisionné et, même à l'échéance de fin d'année, le taux de l'argent à vue est resté très bas et n'a guère dépassé 3,75 p. c., après s'être maintenu autour de 2 p. c.

Au cours du mois écoulé, la Banque Nationale de Belgique a absorbé une quantité importante de devises rapatriées par les entreprises belges en vue, notamment, de la préparation du bilan.

Au cours du mois de décembre, la Banque Nationale de Belgique a encore renforcé son encaisse métallique par l'achat de 57.565.000 francs d'or; du 1^{er} janvier au 29 décembre 1927, l'encaisse-or s'est accrue de 491.502.000 francs.

Conformément aux termes de sa nouvelle convention, qui lui prescrit de se constituer une encaisse-or, la Banque du Congo Belge vient d'acheter 24.500.000 francs de métal jaune.

Le Trésor a commencé ses remboursements à la Banque Nationale de Belgique, en apurement de sa dette de 2 milliards. Un premier remboursement de 30 millions a été effectué.

* * *

Le ministre des Finances de Belgique vient de prendre une mesure favorable à l'entrée des capitaux étrangers dans le pays: il a décidé que les établissements financiers dépositaires de capitaux appartenant à des étrangers n'ayant ni résidence, ni domicile dans le pays, capitaux dont les revenus sont soumis à la taxe mobilière au taux réduit de 5 p. c., pourront désormais se borner à joindre à la déclaration à la dite taxe sur les revenus de l'espèce, une attestation certifiant que dans les revenus ainsi déclarés à l'impôt au taux réduit, il n'en est pas qui proviennent de placements effectués par des nationaux ou des étrangers établis en Belgique.

Il appartient aux dits établissements de prendre toutes garanties à l'égard de leurs correspondants étrangers.

* * *

Les banques de Bruxelles pratiquent des réductions dans le taux des dépôts; c'est ainsi qu'à partir du 1^{er} janvier, la Société Générale et la Banque de Bruxelles ont réduit à 1 1/2 p. c. le taux des dépôts à vue. En province, on bonifie encore 2 1/2 p. c. sur certaines places. Le marché des capitaux à long terme reste stagnant. On constate en province une légère augmentation du réescompte.

La concurrence entre banques de province reste âpre en ce qui concerne la recherche des dépôts et celle de la clientèle.

Les grandes banques de province étendent partout leur réseau d'agences et il se crée dans les petites localités un assez grand nombre de sociétés de banque et de change ayant pour but d'exploiter l'engouement du public pour la Bourse. On constate aussi que des établissements financiers bruxellois d'importance secondaire ouvrent des agences en province.

Comme nous l'avons annoncé, les Usines Métallurgiques du Hainaut ont contracté en Hollande un emprunt de 4 millions de florins. Cinq cents obligations de 1.000 florins ont, en outre, été placées en Belgique. Les coupons sont payables en florins, nets de tous

impôts belges présents et futurs. L'amortissement s'effectuera au pair, au plus tard le 1^{er} octobre 1957, au moyen de vingt-cinq annuités commençant le 1^{er} octobre 1933. L'emprunt est du type 6 1/2 p. c., émis à 93 p. c.

Le **Résidence-Palace**, société anonyme à Bruxelles, dans laquelle des intérêts suisses se sont engagés, a créé et placé hors Bourse un emprunt hypothécaire de 4 millions de francs suisses, soit 27 millions de francs belges. Les obligations sont de 5.000 francs suisses ou 7.000 belgas.

Il est à signaler que deux banques suisses : la Banque Commerciale de Bâle et la Banque pour Entreprises Electriques, à Zurich, ont souscrit, par moitié, 23.592 actions de 500 francs et 23.334 actions de 100 francs de l'entreprise belge Société Générale d'Exploitations Electriques de Lodz et Extensions, à Bruxelles.

* * *

La Midland Bank et la Barclay's Bank prendraient ferme une augmentation du capital des Ateliers de Familleureux. On se rappellera que ces deux banques anglaises se sont déjà intéressées à des entreprises belges.

Le Crédit Automobile de Belgique a porté son capital de 1 1/2 à 4 1/2 millions et prendra le nom de Banque Automobile de Belgique.

La Mutuelle Solvay, le Crédit Général du Congo, la Banque Générale Belge et la Société anonyme Bunge ont créé une société « Plantations Bunge », au capital de 30 millions de francs.

* * *

Il importe de signaler que la Chambre du Grand-Duché de Luxembourg a voté une loi portant création d'une Bourse des valeurs à Luxembourg.

Dans les provinces belges, les agents de change et les banques privées continuent à tirer une partie importante de leurs ressources des opérations spéculatives de Bourse. Les placements à revenu fixe et à long terme restent peu importants.

Le développement des spéculations boursières dans les classes modestes des villes de province est relativement récent. Avant-guerre, dans les petites localités de province, en Flandre notamment, les agents de change étaient peu nombreux et peu importants; pour ceux établis dans les villages, la situation était peu lucrative, car ils y rencontraient la concurrence des fonctionnaires et instituteurs communaux qui ajoutaient le placement de titres à leurs modestes fonctions. Il va sans dire que les titres offerts aux paysans et aux petits bourgeois étaient des « valeurs de père de famille », des *gilt edged securities*.

Dès le début de la guerre, la situation se modifia : l'occupation allemande et la fermeture des bourses aux valeurs, le « régime de l'Etape » imposé à certaines régions, à Gand notamment, apportèrent au marché des titres un caractère illicite.

Plus tard, le retrait des marks, les souscriptions aux

emprunts d'Etat, les émissions de bons du Trésor et les importantes commissions allouées aux intermédiaires permirent aux courtiers irréguliers de consolider leur situation, en l'absence de toute mesure législative réglementant la profession.

Les banques locales furent amenées à participer à cet important mouvement de titres qui exerçait une influence sur la mentalité de personnes humbles, attirées par l'appât de bénéfices faciles. On se souviendra que le *Statist* du 1^{er} octobre, en étudiant la situation financière de la Belgique, avait, dans un article qui fut commenté par la presse belge, exposé très exactement le danger résultant de la constitution d'une clientèle ignorante, composée de paysans enrichis, qui ne peut comprendre que les « booms » des valeurs boursières ne sont pas éternels. Ce pullulement de clients et d'intermédiaires présente malheureusement le grand danger d'orienter le public vers la spéculation plutôt que vers les placements à rendement fixe.

Le petit capitaliste lui-même est entré dans la voie des spéculations boursières à terme. Le goût de la spéculation a gagné jusqu'aux plus petits appointés et salariés, et même jusqu'aux servantes. Les budgets de maints ménages sont élaborés sur des probabilités de bénéfices spéculatifs. La diffusion extraordinaire des hebdomadaires publiés par les agents de change et dont le tirage est souvent très élevé, la création dans tous les journaux quotidiens de « chroniques financières », même dans les quotidiens politiques réservés à la classe ouvrière et, par doctrine et par sens réaliste, opposés à la spéculation, révèlent un mal réel qui est une conséquence, longue à faire disparaître, d'une période troublée de quatorze ans.

LA CONCENTRATION.

Au cours du mois écoulé, on a enregistré quelques fusions et accords et on en a mis d'autres à l'étude. C'est toujours la métallurgie qui nous fournit le plus d'exemples.

Les verreries Libbey-Owens ont adhéré à la convention des glaceries et la Compagnie Internationale pour la Fabrication du verre mécanique avec lesquelles elles ont conclu un accord de 30 ans au sujet de la production des glaces minces. En cas de réduction de la production de la Convention, les usines du groupe Libbey-Owens acceptent, au même titre que les autres affiliés de réduire leur production, sans que celle-ci puisse descendre en dessous de minima fixés d'avance. Par contre, en cas d'augmentation des ventes de la Convention des glaceries les usines Libbey-Owens ont le droit de développer leur production. Cet accord relatif à la glace polie est lié à des arrangements concernant la fabrication des verres à vitres de toutes épaisseurs dans les divers pays intéressés, à l'exception toutefois de la Belgique, où les deux questions n'ont pas été liées à la demande du groupe hollando-belge de la Convention des glaceries.

Il s'est constitué à Anvers une société anonyme belge « Davum Exportation » qui aura le monopole de

vente des usines métallurgiques suivantes, de nationalités belge, luxembourgeoise et française: Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, Société des Hauts-fourneaux et Aciéries de Differdange-St-Ingbert-Rumelange (Hadir); Société Lorraine des Aciéries de Rombas, Société des Aciéries de Dilling.

M. Barbanson, du groupe de l'Arbed, est entré au sein du Conseil d'administration du Thiriau. On étudie en ce moment la fusion des « Fonderies du Nord », de Huy, avec les Fonderies du Geer, de Tongres; de même une communauté d'intérêt entre les usines métallurgiques d'Espérance-Longdoz et Burbach. Le monopole des ventes de l'« Alliance-Monceau » a été confié à l'agent d'Ougrée-Marihaye, la Société Commerciale de Belgique. Cette dernière société et les usines d'Ougrée-Marihaye sont les principaux actionnaires de la Minière et Métallurgique Alliance-Monceau.

La société des Tramways Liégeois et la société des Tramways Est-Ouest de Liège et Extensions ont fusionné sous le nom de Société anonyme des Tramways unifiés de Liège, sous les auspices de la Société Générale d'Entreprises et de Travaux. La nouvelle société aura un capital de 27 millions de francs.

Une communauté d'intérêt entre la Banque de Bruxelles et le Crédit Général Liégeois a été décidée en principe.

La Banque de Bruxelles a acquis récemment un nombre important d'actions du Crédit Général Liégeois, qui lui donnent le droit d'être représentée au sein du Conseil du Crédit. Les actionnaires du Crédit Général Liégeois seront incessamment convoqués pour nommer 3 administrateurs choisis au sein du conseil de la Banque de Bruxelles.

La Société Générale de Belgique et la Banque d'Outremer vont fusionner. Le capital de la Société Générale sera porté à 400 millions, les réserves atteindront 500 millions de francs. Il est inutile de s'étendre longuement sur la portée de cette opération qui constitue un événement capital, à la fois, de l'histoire économique de la Belgique et du Congo et de l'évolution de la concentration financière.

Nous n'insisterons pas sur des projets d'accord entre cimentiers et entre charbonnages, car ils sont encore trop peu avancés pour que l'on puisse en donner des détails précis.

Le *Moniteur belge* a consigné au cours du mois de décembre les fusions suivantes:

Absorption de la Société en nom collectif Ponthier frères, à Lambermont, par la S. A. Fonderies de Wegnez;

Absorption de la Société en nom collectif Dries, Janssens et Cie, par le Comptoir Général du Bâtiment, à Deurne;

Fusion des Emailleries de Bruxelles, S. A. et Emaileries des Flandres, S. A. avec la Société anonyme Laminoirs de Thiméon, à Bruxelles. Cette fusion avait été annoncée ici même.

Le « *Moniteur* » renseigne également la fusion, devenue définitive, de la Banque des Colonies et de la Compagnie de l'Hévéa.

On relève de même la fusion de la Société en commandite simple B. Fiset et Co, avec la S. A. Minière et Métallurgique « Sommet » à Bruxelles.

On signale la fusion de la S. A. des Ciments Artificiels de Tournai avec la S. A. Ciments Portland de l'Escaut.

Le mouvement d'intégration et de concentration dont nous avons à maintes reprises signalé l'importance, dans l'industrie métallurgique surtout, semble gagner aussi l'industrie textile.

L'Union Cotonnière qui compte 280,000 broches a fait un pas dans ce sens en faisant nommer deux de ses membres au sein du Conseil d'administration de la Société belge de tissage de Renaix. Elle aurait d'autre part, fait des propositions de fusion à un tissage très important de la place.

On n'a relevé, durant le mois, la transformation en sociétés anonymes que de 2 sociétés en nom collectif. Il semble qu'une intéressante innovation législative en soit en partie la cause: le représentant Standaert a déposé un projet de loi relatif à la constitution de « sociétés à responsabilité limitée », analogues aux sociétés françaises du même nom et aux « G. m. b. H. » allemandes. Quelques industriels de différents centres du pays, qui avaient l'intention de transformer leur entreprise privée en société anonyme, s'abstiennent éventuellement profiter des avantages de la nouvelle loi.

L'enquête sur la situation de l'industrie allumettière.

Nous avons signalé, à diverses reprises, la crise de l'industrie allumettière. La Commission chargée par le gouvernement de l'examiner et d'y suggérer des remèdes, vient de faire connaître son avis.

Nous résumons objectivement cet important rapport:

L'industrie allumettière belge date de 1835; elle a toujours exporté vers l'Angleterre et dès le début elle a connu des difficultés engendrées par le manque d'entente et la concurrence des industriels. Différents efforts pour contrôler la production échouèrent; citons, notamment, l'insuccès de la **Continental Match Company** fondée en 1903 par des négociants anglais; de l'**Union belge limited** en 1905.

Les cartels précaires conclus entre fabricants échouaient parce que, d'après le rapport, les firmes syndiquées manquaient à leurs engagements en consentant secrètement des ristournes à leurs clients; les arrangements étaient dénoncés dès que les contractants s'étaient convaincus réciproquement de ces procédés.

En 1911, continue le rapport de la Commission gouvernementale, de « nouveaux efforts sont faits pour grouper l'industrie allumettière et la sauver de la décadence; au point de vue qualité, l'article belge est tombé dans une infériorité notable. — Les neuf dixièmes du commerce se font, non sous le nom de

la firme productrice, mais sous l'étiquette de l'acheteur étranger qui n'emploie l'allumette que comme article de publicité. Les grossistes anglais qui passent des contrats avec différentes firmes viennent négocier leurs achats sur place, de manière à réduire les prix au minimum. La qualité diminue de plus en plus, la situation de l'ouvrier est pitoyable.

En 1912, l'« Union Allumetière » fut fondée à l'aide de capitaux belges, français et suédois; elle reprit neuf usines, établies dans la vallée de la Dendre, dont la Kjöbenhavns Export Taendstickfabrik. Il existait à cette époque quinze usines. Sur les neuf reprises par elle, six furent graduellement désaffectées. Les titres de l'Union Allumetière furent bloqués jusqu'après l'armistice. A ce moment, de nombreux porteurs belges s'en dessaisirent, et la majorité des titres furent rachetés par des intérêts suédois, qui, entretemps, avaient acquis les usines indépendantes et créé la « Fabrique Belge d'Allumettes ». L'entente fut réalisée entre l'« Union » et la « Fabrique », qui centralisèrent toute la production belge.

Cette entente fut faite en 1925 par un échange d'actions: actuellement, l'« Union Allumetière » détient toutes les actions de la Société anonyme des Fabriques Belges d'Allumettes. En outre, elle a racheté la seule firme indépendante « La Suédoise », société à capitaux français. En vue de ces opérations, l'« Union » avait porté son capital à 16 millions de francs.

L'entente réalisée par ces deux groupements centralisait toute l'industrie allumetière belge; elle engendrait une période de prospérité d'autant plus grande que la dépréciation de notre devise nationale favorisait singulièrement le développement de l'exportation. Mais cette prospérité extraordinaire empêcha le trust de réaliser le monopole absolu auquel il paraissait tendre. De nouvelles sociétés se constituèrent et treize usines sortirent de terre, à Grammont, Ninove, Lessines, Denderleeuw, Godarville et Soignies. Les capitaux engagés dans les nouvelles usines s'élèvent à 33.150.000 francs, non compris ceux investis dans les sociétés en nom collectif.

Le rapport signale qu'aucune des petites sociétés indépendantes ne fut d'ailleurs réellement prospère:

toutes furent paralysées par le manque de capitaux, une organisation défectueuse et des prix de revient trop élevés. Le groupe suédois avait d'ailleurs passé avec des constructeurs suédois des contrats interdisant de livrer des machines aux firmes concurrentes, qui durent s'équiper avec des machines d'autre provenance.

Le tableau ci-dessous indique les résultats obtenus pendant les trois dernières années par les principales fabriques d'allumettes, amortissement et solde à nouveau déduits, d'après les bilans publiés officiellement aux annexes du *Moniteur*.

	1924	1925	1926
	(En milliers de francs.)		
Union Allumetière	4.266	6.625	12.186
Fabriques belges d'allumettes	1.934	3.256	5.461
Suédoise	70	296	33
Allumetterie des Flandres (Sogalfor)	—	800	5.736
Allumettes Lux	—	—	237
Triumph Matches	105	66	153
Coloniale Allumetière	233	6	32
Modern Match	—	—	—
Néo-Allumetière	87	60	non publié
Sonégienne	—	—	71

Les résultats ne sont nettement favorables que pour le groupe suédois et la Société Générale Allumetière et Forestière (Sogalfor), dont le capital, de 12 millions, est détenu en partie par la Banque de Bruxelles. Cette société a un monopole de vente en Turquie, où elle construit une usine.

En présence du développement du trust suédois, des maisons de courtage de Londres ont pris des intérêts dans des fabriques du Continent, et notamment en Belgique. Au total, il existe actuellement 18 fabriques d'allumettes en activité :

GROUPE	Nombre d'usines	Tiges fournies en 1926	Capital investi
Union Allumetière	8	52.872.000.000	38.000.000
Sogalfor	2	11.770.000.000	36.000.000 (1)
Edwards	3		
Firmes indépendantes	5	26.697.000.000	31.750.000

(1) Dont 20.000.000 bons de caisse.

La capacité totale des usines est de 7.550.000 boîtes par jour; elles emploient environ 8.000 ouvriers.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte que de 1923 à 1926, la production a doublé, alors que

la consommation en Belgique est restée la même; le surplus a donc dû être livré à l'exportation; en 1927, celle-ci, ainsi que la production, a diminué. Le chômage partiel ou complet est très étendu.

La statistique a été dressée depuis l'époque où la fabrication des allumettes a été soumise au droit d'accise.

ANNÉE	Fabrication totale	Consommation	Exportation
	(En millions de francs)		
1923 (10 mois)	41.669	11.767	27.377
1924	61.768	19.914	41.458
1925	74.967	20.207	54.212
1926	90.907	22.709	68.926
1927 (11 mois)	65.371	18.786	46.139

Le tableau ci-dessous montre, en outre, qu'en 1927 l'exportation n'a cessé de fléchir de mois en mois, alors qu'en 1926 elle avait suivi un mouvement opposé :

	1926	1927
Janvier	4.826	5.501
Février	5.246	5.703
Mars	4.902	6.055
Avril	5.484	4.736
Mai	5.445	3.778
Juin	5.330	3.846
Juillet	5.092	3.182
Août	5.551	3.881
Septembre	5.988	3.495
Octobre	7.545	3.348
Novembre	6.538	2.608
Décembre	6.974	

Les causes de la crise, d'après l'enquête de la Commission et des renseignements de diverses sources, peuvent se résumer assez simplement :

Surproduction due au stimulant artificiel de la dépréciation monétaire;

Concurrence entre les usines indépendantes et entre elles et le groupe suédois qui contrôle 150 fabriques d'allumettes dans 33 pays différents et domine entre 70 à 90 p. c. du marché mondial;

Développement de la capacité de production des autres pays, et notamment de la Hollande, qui fournit presque exclusivement les Indes néerlandaises;

Relèvement des droits d'entrée sur les allumettes belges importées en Angleterre.

On remarquera qu'aucune de ces causes ne sort du cadre des éventualités défavorables avec lesquelles toute industrie peut avoir à compter.

Le marché de Londres est pour les allumettes notre principal débouché; les chiffres suivant le montreront à suffisance:

	1924	1925	1926	1927 (9 m.)
(En milliers de kilogr.)				
Total des exportations	10.595	15.493	21.055	11.533
Exportations vers la Grande-Bretagne	6.571	9.987	15.775	8.565

Les allumettes belges introduites en Angleterre sont revendues dans toutes les parties du monde; mais nos exportateurs dépendent entièrement des intermédiaires anglais.

Le droit anglais sur les allumettes était perçu jusqu'à présent d'après le nombre de tiges contenues dans chaque boîte. C'est pourquoi nos industriels exportaient vers l'Angleterre des boîtes de 40 tiges, alors que les producteurs locaux ne livrent que des boîtes de 50 tiges. Il en résultait un bon marché apparent de nos produits.

« Or, d'après les déclarations de plusieurs fabriques, l'Angleterre aurait été amenée à modifier son tarif, d'abord pour développer chez elle une industrie intéressante, et ensuite pour réprimer certaines manœuvres de la part de quelques importateurs d'allumettes, parmi lesquels se trouvent malheureusement des fabricants belges. En effet, ceux-ci, pour soutenir la concurrence de plus en plus âpre, avaient réduit le nombre de tiges se trouvant dans les boîtes. Au lieu du nombre usuel de 50, ils avaient mis d'abord 48, puis 45, 43, 40 et même 35 tiges. Or, le tarif anglais nouveau est le même pour une boîte de 50 tiges que pour une de 25 tiges, ce qui constitue un barrière puissante contre les abus précités. »

Dans ces conditions, les exportateurs belges ont dû fournir à nouveau des boîtes de 50 tiges pour éviter à leurs clients d'être surtaxés. Mais il existait à Londres des stocks énormes de boîtes de 40 tiges, et les courtiers ont cherché à les écouler avant de passer de nouvelles commandes en Belgique.

Cette situation a fait l'objet de deux propositions que le rapport résume :

« La première vise à l'établissement du monopole des allumettes en Belgique soit par sa concession aux fabricants d'allumettes, soit par son attribution directe à l'Etat, qui le concéderait à une société fermière.

» La seconde envisage la constitution d'un cartel librement conclu entre les industriels établis en Belgique, avec contingentement proportionnel de fabrication, de vente et d'exportation. »

Pour remédier à la crise, le groupement des fabricants d'allumettes présenta au gouvernement un projet de réglementation comportant :

1° Une convention entre l'Etat et l'ensemble des sociétés allumettières;

2° Un projet de loi concernant l'approbation de la convention.

Aux termes de celle-ci, l'Etat conférerait aux sociétés allumettières existant actuellement en Belgique, le monopole de la fabrication, de la vente en gros, de

l'importation et de l'exportation des allumettes. Les sociétés constitueraient ensemble une société anonyme: « L'Union Belge des Allumettes », à laquelle elles feraient apport de tous leurs biens.

En rémunération de l'octroi de ce monopole, les sociétés intéressées garantiraient :

1° Le maintien des exportations à un chiffre double de celui de la consommation intérieure ;

2° Une participation de l'Etat dans le bénéfice de la société, égale au montant du second dividende attribué aux actions. Cette participation ne pouvant en aucun cas être inférieure à 5 millions ;

3° La vente exclusive en Belgique d'allumettes de première qualité ;

4° Une limitation du prix de vente aux prix actuels majorés après deux ans seulement, en proportion de l'augmentation du prix des matières premières et des salaires et traitements du personnel ;

5° Moyennant une majoration du droit fiscal à 0,10 par boîte, un revenu fiscal de 40 millions de francs, la société s'engagerait à escompter ces 40 millions de francs, ce qui représenterait un versement immédiat de 518 millions de francs.

Si ce revenu fiscal était inférieur à 40 millions de francs par suite d'une diminution de consommation ou en cas de force majeure, l'Etat supporterait la différence.

Si l'Etat ne désirait pas majorer le droit fiscal, l'Union belge serait disposée à verser un cautionnement de 500 millions, sous forme de prise ferme d'un emprunt ;

6° Uniformisation des salaires sur la base du salaire le plus élevé payé actuellement dans cette industrie et échelle de variation d'après celle d'autres catégories d'industries ;

7° Engagement de ne pas licencier d'ouvriers ;

8° Nomination d'une partie des administrateurs par les pouvoirs publics ;

9° Résolution de la convention, en cas d'inexécution d'une de ces clauses, à moins que cette inexécution ne provienne d'un cas de force majeure, tel que : guerre, incendie, grève ou, en général, de tout cas se trouvant en dehors du contrôle de l'Union Belge des Allumettes.

La Commission s'est divisée sur l'avis à émettre: la majorité s'est prononcée contre la proposition; la minorité, tout en signalant certains défauts, l'a approuvée en considérant qu'il valait mieux endiguer le trust par des conventions que de le laisser se créer par le jeu de la libre concurrence et de la guerre de prix.

Les considérations de la majorité sont de divers ordres. Tout d'abord, elle écarte l'avantage de l'escompte d'une taxe fiscale majorée: si l'augmentation des droits est souhaitable, pas n'est besoin d'un monopole pour le réaliser. Mais, dit la Commission, « ce n'est pas par l'effet du hasard que les droits ont été fixés à 0,50 par 1.000 tiges, ce qui, en se basant sur un prix de vente de 1,10, correspond à une incidence

très élevée, soit 2 1/2 centimes par boîte. Ce taux a été calculé d'après les contingences de capacité fiscale. Le taux actuel de l'impôt constitue une limite que l'on ne saurait dépasser sans soulever de vives critiques, ce qui a été reconnu par les différents gouvernements. »

La Commission a également envisagé l'aspect juridique du problème. Après avoir pris l'avis du Conseil de législation, elle est arrivée à l'opinion que le projet serait inconstitutionnel, en ce sens qu'en créant certains avantages en faveur de certains Belges, la convention serait en opposition flagrante avec le principe de l'article 6 de la Constitution: « Tous les Belges sont égaux devant la loi. »

« Ce que les auteurs du projet réclament, c'est d'interdire la fabrication des allumettes à tous ceux qui n'exercent pas déjà cette industrie. Et cette interdiction serait sanctionnée par des pénalités fixées dans le projet de loi; car bien qu'il ne soit pas fait expressément mention des dites pénalités dans le projet de convention, attribuant le monopole aux industriels actuellement établis, il n'est point douteux que les rédacteurs de l'arrangement proposé entendent qu'elles soient appliquées à quiconque empiéterait sur le droit exclusif qu'ils sollicitent. »

La Commission ne considère donc pas le monopole ou l'industrie d'Etat comme interdits par la Constitution, mais elle tient pour tel l'avantage accordé à une catégorie de citoyens d'exercer seuls une industrie déterminée.

La Commission, dans sa majorité, constate également que l'intérêt du personnel ouvrier dans le monopole est illusoire: la rationalisation de l'industrie allumetière comportera la fermeture de certaines usines et, dans celles demeurées ouvertes, l'installation de nouvelles machines, notamment des appareils rotatifs pour la trempe des allumettes: or, toutes ces mesures auront pour conséquence de supprimer une nombreuse main-d'œuvre. Quant aux fabricants acculés à une situation difficile, ne sont-ils point responsables des imprudences qu'ils ont commises en montant des affaires qui n'étaient que momentanément viables? »

Certaines sociétés, d'ailleurs, ont pu, d'après le rapport, amortir la plus grande partie de leurs installations pendant la période de prospérité factice qu'a traversée l'industrie allumetière.

Le rapport majoritaire conclut en rejetant la concession d'un monopole, mais en proposant la création, avec la médiation du gouvernement, d'un cartel librement conclu, avec contingentement proportionnel de fabricatin, de vente et d'exportation.

La minorité considère cette solution comme inefficace, le particularisme et l'individualisme des industriels belges étant un fait bien connu, « déploré par tous les experts éclairés du pays ». En supposant cependant que la création du syndicat soit possible, l'intervention de l'Etat pour le contrôle des engagements est superflu, étant donné les progrès de la technique des ententes nationales.

En ce qui concerne les objections juridiques, la minorité estime « que le droit doit s'adapter au fait ».

Enfin, l'argument principal de la minorité est que, quoi que l'on fasse, il se créera un monopole et qu'il vaut mieux qu'il soit de droit que de fait : « Tous ou presque tous les pays ont dû tenir compte de la puissance effective du trust (suédois), soit que les industries existantes se soient laissées absorber par lui, soit qu'il se soit assuré le monopole de fait ou de droit, soit encore qu'on ait conclu avec lui un compromis. Il apparaît donc aux membres de la minorité que l'on se trouve placé devant une alternative dont les termes sont dépouillés de toute obscurité. » L'hésitation entre ces deux éventualités ne peut être bien longue : il vaut mieux transiger.

« ...Or, pour composer avec le trust, il faut pouvoir lui accorder un avantage, le seul avantage dont la minorité d'ailleurs ne sous-évalue pas la portée et que le trust est disposé à accepter : la garantie que de nouvelles usines ne seront plus érigées en Belgique. »

Tel est, dans ses grandes lignes, ce très intéressant rapport, qui, s'il n'a pas abouti à des conclusions unanimes, n'en fait pas moins honneur aux soins et à la compétence que les membres de la commission gouvernementale ont apportés à l'étude d'un problème difficile.

Le cartel des Verreries Mécaniques Fourcault.

On trouvera, d'autre part, dans la suite de cette chronique, des renseignements sur l'industrie belge du verre. Le présent chapitre traitera surtout de la concentration dans cette branche.

Dès avant la guerre, diverses tentatives avaient été faites en vue de grouper les patrons verriers. On avait ainsi connu des comptoirs constitués en vue de la vente en commun sur des marchés importants, notamment la Chine et le Canada. Ces groupements n'eurent qu'une existence éphémère, par suite du trop grand nombre d'usines adhérentes et, également, à cause de l'hostilité des maisons exportatrices du pays de Charleroi, qui craignaient qu'un organisme de vente puissant ne se passât de leurs services.

Ces intermédiaires étaient nombreux et importants ; certaines usines possédaient une organisation propre de vente, mais elles constituaient une minorité.

L'équilibre entre la production et la consommation était rarement obtenu : on arrivait fréquemment à la surproduction et à la constitution de stocks. Cette situation était exploitée par les exportateurs qui, après avoir vendu à des prix en baisse et accru de la sorte leur chiffre d'affaires, couvraient leurs ventes en exigeant des verreries des concessions absorbant une partie des bénéfices.

Les clients étrangers, de leur côté, se plaignaient de l'instabilité des prix et ne passaient leurs commandes qu'au fur et à mesure des besoins et par quantités réduites.

C'est pour remédier à une situation très préjudiciable aux producteurs que fut créé le **Comptoir géné-**

ral belge pour la vente des verres mécaniques Fourcault. Le procédé s'était généralisé et la Société Fourcault voyait dans l'augmentation du nombre des licences accordées en Belgique une cause de surproduction qui, entraînant un avilissement des prix, devait diminuer les redevances qui lui sont dues. Elle chercha donc à coordonner la production et la vente des verres fabriqués par son procédé.

Les chances d'aboutir devaient augmenter au fur et à mesure que les entreprises revêtaient la forme et adoptaient la politique de véritables sociétés anonymes. Les verreries qui travaillent encore le verre soufflé sont pour la plupart des entreprises de famille n'ayant de la société anonyme que les apparences juridiques. C'est chez les « maîtres de verreries » à bouche que le mouvement de concentration a rencontré la résistance la plus opiniâtre : ces entrepreneurs ont toujours fait preuve d'individualisme et ont manifesté vis-à-vis l'un de l'autre la plus grande méfiance.

Le Comptoir actuel a été constitué avec des sociétés présentant nettement le caractère de la société anonyme de la grande industrie.

On avait d'abord envisagé la fusion en une seule société, de toutes les verreries mécaniques Fourcault. Cette solution s'est révélée irréalisable à cause des droits acquis. On a alors adopté la forme d'un Comptoir de vente, sur le modèle de celui des glaciers. Les pourparlers se sont engagés et le 1^{er} juillet 1927 des projets de statuts ont pu être soumis aux intéressés. Ces statuts ont été signés en septembre ; les bureaux ont été installés provisoirement le 1^{er} octobre à Charleroi, et définitivement le 1^{er} novembre à Bruxelles, 60, rue du Trône. Ainsi qu'il résulte des renseignements parus au *Moniteur*, les participants à la Société anonyme **Comptoir général belge pour la vente des verres mécaniques Fourcault** comprennent les dix verreries suivantes (1) :

Verreries Réunies, à Jumet ;
Verreries de Jemappes ;
Verreries de Cronfestu ;
Verreries de Mariemont ;
Verreries des Hamendes ;
Verreries de Gilly ;
Verreries Mécaniques de Charleroi ;
Verreries de Jumet ;
Verreries Campinoises ;
Verreries de Dampremy-Zeebrugge.

On compte deux verreries dissidentes, ce sont les Verreries de Roux et les Verreries de Jumet-Roux.

Les souscriptions au capital se sont faites, pour chaque usine, à raison de 20.000 francs par machine.

L'affaire étant constituée, certaines difficultés se sont présentées du côté des exportateurs, avec lesquels il fallut lutter. Le principe du Comptoir de vente est, en effet, de facturer directement aux clients, ce qui est de nature à contrarier évidemment les agents

(1) Cfr. *Bulletin*, 2^e année, vol. II, n^o 1, p. 13.

étrangers qui doivent se contenter actuellement d'une commission fixe. Ces agents ont fini par se soumettre, mais ont tenu pendant quelque temps les commandes en suspens. Aujourd'hui, le Comptoir des ventes s'est nettement imposé.

A ce jour, il s'est réservé la vente pour les Etats-Unis, le Canada, la Hollande, la Belgique, l'Egypte, le Japon, la Chine et les îles Philippines. Aucune commande ne peut être prise pour ces pays sans passer par le Comptoir. Un article de la convention oblige du reste chaque verrerie à souscrire, à titre de garantie, des acceptations pour la valeur de 100.000 francs par étireuse. Cette garantie ne joue évidemment qu'après jugement.

Le fonctionnement des ventes se fait de diverses façons: pour les Etats-Unis, il y a un agent direct et unique, par les mains duquel toutes les commandes doivent passer. Les factures sont établies directement au nom des clients, l'agent devant se contenter de sa commission. Les Etats-Unis constituent le marché le plus intéressant, prenant jusqu'à la moitié de la production des usines.

Pour le Canada, la Hollande et l'Egypte, les ventes se font par l'intermédiaire de plusieurs agents, même par des exportateurs belges; mais toujours les factures sont adressées directement aux clients. Le Comptoir y trouve l'avantage de connaître la clientèle; en second lieu, celle-ci est assurée de l'origine de la marchandise. Le Comptoir a du reste une marque **C. B. F.** qui constitue une garantie pour le client. Beaucoup de fabricants étrangers expédiaient des verres d'Anvers avec l'indication **Made in Belgium**, pratique contre laquelle on n'avait pu jusqu'ici réagir.

En Belgique, les ventes se font sans intermédiaire, directement par le Comptoir qui a trois voyageurs pour le marché intérieur, lequel est du reste peu important.

La Chine, le Japon et les Philippines ont des agences semi-exclusives qui ne touchent qu'une partie de la commission en cas d'intervention d'agents belges.

Le Comptoir a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier, plus aucune vente ne pourra être faite pour n'importe quel pays sans son intervention.

La création du Comptoir des verreries Fourcault a nécessité trois espèces de contrats: d'abord, les statuts de la société anonyme; ensuite, une convention liant chaque verrerie au Comptoir; enfin, un contrat de chômage.

Afin de mettre la production en rapport avec la vente, on sera parfois obligé, soit de demander aux dix usines de réduire leur production, soit de demander à une usine d'arrêter complètement. Dans ce dernier cas, le contrat de chômage jouerait et l'on garantirait, à l'usine arrêtée, le même bénéfice mensuel que si elle avait travaillé.

Bien que la production ait une tendance à toujours augmenter, il n'est pas question de chômer en ce moment, car cela profiterait aux verreries à bouche. D'ailleurs, une augmentation de production s'explique

par une augmentation certaine des besoins et l'ouverture de marchés nouveaux dans des pays qui s'europeanisent de plus en plus.

Depuis la guerre, un nouveau marché important qui s'est ouvert est l'Afrique du Sud, également les Indes anglaises et le Maroc. Ces marchés compensent largement les réductions de commandes du Japon, par exemple, où des usines ont été installées, usines qui sont fort protégées.

Pour l'Est de l'Europe et l'Asie Mineure, etc., la grosse concurrence vient de Tchécoslovaquie.

Le Comptoir pour la vente des verres Fourcault est actuellement complètement organisé. Cette organisation comprend:

Un directeur général chargé surtout du service extérieur;

Un secrétaire général pour le service intérieur;

La comptabilité et le service financier qui s'occupent de la question des changes, des escomptes, des frets, etc.;

Le service des statistiques et des répartitions d'ordres, qui est de toute première importance, et beaucoup plus compliqué, notamment, que pour les glaceries, les verreries comprenant des quantités innombrables de numéros et de choix de verres.

Il y a ensuite le service des expéditions et le service des ventes qui est divisé en six départements:

1. Angleterre;
2. Etats-Unis;
3. Hollande et Belgique;
4. Pays de l'Europe protégée (Suisse, Allemagne, Autriche, Scandinavie, France, Espagne, Italie);
5. Australie, Japon, Canada, Amérique du Sud, Indes néerlandaises;
6. Indes anglaises et Chine.

Au sujet du service financier, une question assez épineuse s'est présentée, relativement aux besoins financiers de chaque usine. Les ventes se font en général à terme et sont facturées par le Comptoir. Celui-ci fait traite sur la clientèle; mais comment faire quand les usines ont besoin d'argent? On est finalement arrivé, sur les suggestions de la Société Générale, à employer le moyen suivant: Les traites à trois mois, en général, que le Comptoir tirera sur la clientèle seront déposées dans les banques patronnant les établissements avec lesquels les usines sont en rapport. Quand les usines auront besoin d'argent, elles tireront sur le Comptoir et leurs banquiers respectifs mobiliseront ces tirages qui seront, en fait, appuyés de traites provisionnées en possession d'un organisme central.

Un facteur important de l'évolution du cartel réside dans la transformation des verreries à bouche. Henri Lambert en verreries mécaniques: si ces dernières adhèrent au Comptoir, son prestige en sera renforcé.

D'autre part, des négociations entre le groupement des verreries Fourcault et la Compagnie Libbey-Owens seraient en cours afin d'arriver à un accord; entre-temps, le Comptoir envisage également de réglementer la production des verreries, comme le pratique l'Union

dés glacières, en déterminant la quantité des moyens de production qui peuvent être mis en œuvre.

INDUSTRIES DU CHARBON.

Malgré une légère reprise de la demande, due à une température exceptionnellement rigoureuse pour la Belgique, la crise charbonnière est toujours aussi menaçante et continue à préoccuper l'opinion nationale.

Le gouvernement belge n'a pas eu pouvoir se désintéresser de cette question et, par arrêté du 10 décembre 1927, le ministre de l'Industrie, du Travail, et de la Prévoyance sociale a constitué une « Commission d'étude du problème charbonnier » se conformant ainsi à un vœu de la Commission nationale de la production industrielle (1). La Commission du charbon compte des chefs d'entreprise, des délégués ouvriers et des techniciens de l'administration des Mines. « Ce collège a pour mission d'établir les causes de la crise charbonnière, spécialement en ce qui concerne la Belgique, de rechercher les mesures de toute nature propres à y remédier, notamment celles qui sont applicables dans un court délai, et de donner son avis sur toute question qui lui sera soumise par le gouvernement, relativement à ce problème. » La Commission est présidée par M. Georges Theunis, ministre d'Etat. Elle est divisée en trois sous-commissions chargées d'étudier les questions suivantes :

1° Fournitures de charbon aux services publics. — Mesures à prendre contre le dumping. — Substitution des charbons indigènes aux charbons étrangers. — Tarifs de transport ;

2° Sélection du personnel. — Main-d'œuvre étrangère. — Déplacements d'ouvriers d'un bassin vers l'autre. — Logements ouvriers ;

3° Fusion des entreprises. — Taxes fiscales.

Malgré la crise charbonnière, la production nationale est restée élevée. D'après les chiffres publiés pour novembre dans la *Revue du Travail*, la production dépasse encore la moyenne de 1913 et celle de 1925.

Extraction mensuelle		Tonnes
Moyenne	1913.....	1.903.000
	1925.....	1.928.000
Janvier	1927.....	2.346.000
Juillet	1927.....	2.239.000
Octobre	1927.....	2.316.000
Novembre	1927.....	2.256.000

La production n'a donc que peu faibli, malgré le chômage partiel de certaines mines.

Toutefois, les stocks ont augmenté, les charbonnages produisent au delà de leurs ventes afin de ne pas faire monter la proportion des frais généraux.

(1) *Moniteur belge*, du 14 décembre 1927, p. 5552.

Importance des Stocks	Tonnes
Maximum (juin 1925)	1.860.000
Minimum (nov. 1926)	116.000
Mars 1927	1.104.000
Août 1927	1.352.000
Octobre 1927	1.686.000
Novembre 1927	1.828.000

La progression des stocks se ralentit.

Augmentation mensuelle des Stocks	Tonnes
Août	192.000
Septembre	184.000
Octobre	150.000
Novembre	142.000

Les stocks deviennent de plus en plus onéreux pour les charbonnages qui, faute de fonds, sont obligés de vendre à des prix très en baisse: cette nécessité de se créer des ressources amène même certaines fosses à vendre en dessous des prix de revient.

Les industriels sont opposés à toute mesure pouvant entraver l'importation de charbon étranger, dont l'entrée exerce une influence sur le prix des houilles indigènes.

La Société de Sambre-et-Moselle, qui exploite le charbonnage de Hyon-Ciply, a cessé son extraction à partir du 1^{er} janvier; elle perdrait plus de 90.000 francs par semaine et a préféré licencier tout son personnel. Sept cent cinquante ouvriers sont ainsi réduits au chômage. On peut s'attendre à d'autres fermetures de charbonnages.

Dans le Centre (La Louvière) on enregistre une certaine détente. La réduction volontaire de la production doit déjà marquer ses effets. Les stocks équivalant au produit de vingt-deux journées de travail. La reprise de l'activité métallurgique a également augmenté la demande de charbons industriels.

Des achats de combustibles industriels ont également été effectués par crainte d'un arrêt possible des transports par eau, à la suite de la gelée. Des usines ont en outre constitué des stocks sous l'impression que le fond de la baisse aura été atteint.

Les prix sont très variables et dépendent de la situation de trésorerie des charbonnages.

La situation dans le Bassin de Charleroi reproduit celle du Bassin du Centre.

Dans le pays de Liège, paraît-il, la réduction d'extraction a eu des conséquences heureuses, les charbonnages vendent aisément, vers la France surtout.

La gelée, en arrêtant l'activité des lavoirs, a raréfié les « charbons classés industriels », ce qui a entraîné des hausses de 5 à 10 francs la tonne, pour livraison immédiate.

Une amélioration générale s'est produite dans l'in-

industrie limbourgeoise du charbon. On peut l'attribuer en ordre principal à la réouverture des frontières françaises.

Les stocks des charbonnages André Dumont, Beerigen et Limbourg-Meuse sont en forte diminution; ceux de Winterslag et des Liégeois sont légèrement réduits.

Aussi a-t-on abandonné l'idée d'appliquer pour le moment au bassin une limitation de la production.

Nous avons signalé, au cours des chroniques précédentes, que les installations houillères du nord de la Belgique souffraient du manque de capitaux.

La Société anonyme des Charbonnages de Beerigen, dont la production a atteint 600.000 tonnes en 1927, a soumis à ses actionnaires une proposition d'augmentation du capital de 90 à 120 millions de francs.

La société précitée, comme tous les charbonnages limbourgeois, doit s'efforcer d'accroître les rendements, afin de diminuer les prix de revient pour résister à la concurrence allemande et hollandaise.

La situation des fabriques d'agglomérés est peu favorable: le rapport de la « Société des Agglomérés Réunis du Bassin de Charleroi » s'exprime à ce sujet dans les termes suivants:

« Il y a 53 fabriques d'agglomérés en Belgique, dont une dizaine sont arrêtées. On fabrique encore 180.000 tonnes par mois, alors qu'on en écoule 100.000. Cependant, depuis trois ou quatre mois, les prix de vente des agglomérés sont stables, tandis que ceux des charbons continuent à descendre.

La question des ententes entre charbonnages est toujours à l'étude. Il ne s'agirait point d'un groupement général pour la vente en commun mais de comptoirs régionaux.

Un projet de concentration de l'industrie du coke est à l'étude. Une usine centrale serait établie dans le Borinage et une autre dans le Centre, avec établissement d'une usine commune pour la fabrication de l'ammoniaque synthétique.

La dépense serait de 4 à 500 millions. On constituerait en même temps une coopérative de charbonnages à coke.

INDUSTRIE LOURDE ET CONSTRUCTION METALLIQUE.

L'industrie métallurgique belge semble bénéficier d'une amélioration de sa situation, par suite des troubles industriels en Allemagne, notamment. Il convient cependant de ne pas s'exagérer l'importance de ce revirement.

La métallurgie belge subit toujours la concurrence de la métallurgie française. La construction mécanique rencontre sur les marchés extérieurs la concurrence de nos divers voisins, mieux organisés au point de vue des ententes de producteurs.

Les demandes de firmes allemandes, en prévision de l'arrêt des usines allemandes, ont déterminé un mouvement de hausse des produits métallurgiques. Cependant les chefs d'entreprise ont eu la sagesse de ne pas l'exagérer et de ne pas tenter d'exploiter la

situation: un redressement des cotations aurait entraîné une majoration des salaires, qui aurait influencé de façon permanente le prix de revient, d'où aurait résulté une situation plus difficile après la disparition du facteur accidentel et temporaire. Les conditions sociales et industrielles actuelles ne permettent plus, en effet, de toujours modifier les prix suivant la loi de l'offre et de la demande, et la stabilité des cours paraît bien souvent préférable à des bénéfices copieux suivis de dépressions.

Le Cartel de l'acier a maintenu au chiffre antérieur le tonnage pour le premier trimestre 1928.

La situation des principaux ateliers du Centre est inchangée; on n'y travaille qu'à effectifs réduits. Aucune commande importante n'a été enregistrée.

La métallurgie du bassin de Charleroi a profité en décembre de l'incertitude de la situation en Allemagne. La production des usines est suffisamment couverte.

En clouterie, la demande est importante et les prix fermes.

Il est fondé, à Marchienne-au-Pont, une société anonyme, le Ferro-Ciment, création des usines « Forges, Hauts Fourneaux et Laminoirs de la Providence » et de la « Société anonyme des Usines Levie frères », pour la fabrication d'un ciment à base de laitier de haut fourneau.

Les Ateliers de Seneffe ont obtenu de fortes commandes d'Allemagne, de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux et du Chemin de Fer du Bas-Congo-Katanga.

Dans la région de Liège, le marché et les affaires sont calmes. La Fabrique Nationale d'Armes de Guerre a obtenu une importante commande d'armes pour la Pologne; au dernier Salon de l'Automobile, elle a obtenu des commandes portant sur plus de 400 autos, livrables à partir du mois de mars 1928.

Dans la région de Huy, le marché de la métallurgie reste calme. Les boulonneries sont actives, de même que les tôleries, qui sont favorisées d'ordres pour la Hollande et les Balkans. Une usine de tôleries fines voit augmenter considérablement son chiffre d'affaires à l'exportation.

Les tuyaux en fonte pour bâtiments sont demandés par l'Egypte et l'Amérique du Sud.

INDUSTRIES DU VERRE.

Verreries.

La crise qui atteint actuellement l'industrie belge des verres soufflés remonte à l'époque d'avant-guerre et surtout au début du siècle.

L'industrie verrière belge n'a jamais été prospère depuis 1900: « Chose curieuse, la belle spécialité belge qu'est la verrerie n'a pas été d'un bon rendement. Nos ouvriers souffleurs montèrent des usines en Amérique, mais il n'ont pas fait prospérer les nôtres. Nos relevés ont suivi une douzaine de sociétés belges, représentant un capital de quelque vingt millions. Au total, nous obtenons une rémunération moyenne, brute, de 4,1 p. c.,

soit 11 millions de dividendes, en 13 ans. Et il y a les pertes, qui atteignent 15 millions, de sorte que la rémunération nette est de — 1,6 p. c. » (1).

Actuellement, on compte en Belgique 25 entreprises verrières ayant leur siège d'exploitation dans le pays.

Elles sont réparties en quatre groupes :

Une verrerie Libbey-Owens ;

Huit verreries Fourcault ;

Quatre verreries mixtes (procédés Fourcault et à la bouche) ;

Douze verreries à la bouche (2).

Les verreries mécaniques (procédé Fourcault) comprennent :

Verreries de Dampremy-Zeebrugge ;

Verreries mécaniques de Charleroi ;

Verreries de Roux ;

Verreries de Cronfestu ;

Verreries de Gilly ;

Verreries mécaniques du Centre (Jumet) ;

Verreries de Jumet ;

Verreries campinoises.

La division de Zeebrugge des Verreries de Dampremy-Zeebrugge constitue une intéressante tentative de transplantation d'une industrie du Sud du pays vers la matière première et un port de mer.

L'usine de Baelen des Verreries Campinoises s'est également créée en Campine pour être à proximité du sable, comme les usines Libbey-Owens de Gompel (Moll). Elles ont été attirées en outre par le bas prix des terrains et la situation topographique sur des voies navigables. Il est à remarquer que le bassin minier de la Campine n'a pas encore vu s'installer sur lui les industries campinoises, qui restent éloignées des puits d'extraction.

Les entreprises mixtes comprennent les :

Verreries de Jemappes ;

Verreries Bennert et Bivort et Courcelles réunies ;

Verreries des Hamendes (ont absorbé en 1924 les Verreries Anversoises) ;

Verreries de Mariemont.

Parmi les douze verreries à bouche, on en compte une qui possède un intérêt important dans les Verreries campinoises et deux autres se proposent de s'adjoindre une division mécanique. Dans un récent rapport, les Verreries des Piges écrivaient : « La concurrence existant entre la fabrication à bouche et la fabrication mécanique devient un point à examiner, étant donné la différence de prix de revient et le fait que la clientèle s'habitue au verre étiré ».

Parlant de l'évolution de la verrerie à main, l'*Export World* de décembre 1927 s'exprime comme suit :

(1) **Fernand Baudhuin**, *Le Capital de la Belgique et le Rendement de son industrie avant la guerre*, p. 143. — Fonteyn, Louvain, 1924.

(2) **Ministère des Affaires étrangères** : *Situation économique de la Belgique (1926)*. — Bruxelles, Weissenbruch, 1927, pp. 53 et suiv.

« Certaines usines à main continuent à travailler pour éviter le renvoi du personnel, mais les machines Fourcault ont démontré leur supériorité et ont révolutionné l'industrie verrière belge. Ce qui a modifié la situation des souffleurs de verre : un grand nombre se sont expatriés, d'autres se sont initiés à la fabrication par le procédé Fourcault, d'autres ont abandonné le métier.

La supériorité de la Belgique comme producteur de verre à vitre se maintiendra probablement par suite du bas prix de la main-d'œuvre, de la proximité des sources de matière première et du bon marché du combustible ».

La production des verreries à bouche a varié comme suit :

	Mètres carrés	Pourcentage total de la production
1913	41.708.000	100,0
1923	31.343.000	75,1
1924	30.071.000	73,6
1925	26.754.000	64,0
1926	23.984.000	57,5

La verrerie mécanique a progressé comme suit :

	Mètres carrés	Pourcentage total de la production
1923	4.982.000	13,7
1924	10.914.000	26,6
1925	15.139.000	36,1
1926	25.467.000	48,7

Pour l'ensemble de la production verrière belge, on obtient les nombres suivants :

	Nombres absolus par 1.000 m ²	Nombres proportionnels
1913	41.709	100,0
1919	11.485	27,3
1920	26.450	63,5
1921	18.085	43,5
1922	33.708	80,8
1923	36.325	87,1
1924	41.000	98,3
1925	41.893	100,4
1926	52.251	125,0

En 1926, la balance nette du commerce extérieur du verre en Belgique s'est élevée à 951,991,000 francs en faveur de notre pays. Les exportations de verre et d'ouvrages en verre atteignent 4,94 p. c. du total de notre commerce d'exportation.

Le tableau ci-dessous, dressé comme ceux qui précèdent par le Ministère des Affaires Etrangères, donne le mouvement des exportations en tonnes, de produits en verre et glaces.

	Glaces polies		Verres de vitrage		Bouteilles, fioles, bonbonnes		Gobeletterie	
	Nombres absolus	Nombres proportionnels	Nombres absolus	Nombres proportionnels	Nombres absolus	Nombres proportionnels	Nombres absolus	Nombres proportionnels
1913	38.400	100,0	205.562	100, —	5.216	100,0	31.422	100,0
1920	38.508	100,2	171.378	83,3	14.281	273,4	23.171	73,4
1921	23.562	61,4	109.600	53,5	2.409	46,3	18.088	57,6
1922	40.983	106,7	161.905	78,8	1.667	32,0	16.993	54,1
1923	61.172	159,3	183.126	89,1	2.618	50,0	23.980	76,3
1924	49.929	130,0	202.345	98,4	2.412	46,2	22.753	72,4
1925	50.995	132,8	212.275	103,3	3.181	61,0	23.593	75,1
1926	68.438	178,2	254.333	123,7	3.427	63,7	26.742	85,1

Les débouchés de l'industrie verrière belge ont subi certaines modifications depuis la guerre: par rang d'importance ils se sont déplacés comme suit:

	1913		1922		1923		1924		1925		1926	
	N° d'importance	P. c.										
Grande-Bretagne	1	23,0	1	18,6	1	15,6	1	18,9	1	20,4	1	20,2
Japon	2	10,0	8	3,5	4	10,8	4	7,3	9	2,0	9	2,0
Pays-Bas	3	8,0	3	9,0	5	6,2	2	12,1	2	14,1	2	14,4
Canada	4	7,6	5	6,3	6	5,7	5	6,3	4	7,7	4	8,2
Chine	5	6,5	4	6,5	3	11,1	3	9,5	5	6,1	8	3,2
Argentine	6	5,0	7	4,2	7	5,5	8	4,5	6	5,1	6	4,3
Australie	7	4,9	9	3,3	9	3,4	9	3,4	8	3,6	7	4,0
Etats-Unis	8	4,2	2	15,5	2	12,5	6	6,1	3	8,3	3	11,6
Indes Britanniques ..	9	3,5	6	5,0	8	3,6	7	4,9	7	4,2	5	4,3

Voici l'évolution de chaque débouché en particulier par rapport à 1913 :

	Grande-Bretagne	Japon	Pays-Bas	Canada	Chine	Argentine	Australie	Etats-Unis	Indes Britanniques
1913	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1920	51	12	67	39	64	91	62	32	108
1921	41	12	53	46	48	24	27	285	63
1922	64	27	87	65	79	67	54	288	108
1923	61	95	67	67	153	98	62	262	90
1924	72	71	149	82	145	89	69	140	137
1925	92	20	182	104	97	107	75	202	102
1926	105	24	218	132	61	105	99	333	147

Pour le mois de novembre 1927, la situation verrière est restée inchangée. La restriction de la production des verres soufflés a amélioré la situation des usines et la demande a dépassé les quantités produites.

La production des verreries mécaniques s'est écoulée entièrement mais les prix furent insuffisamment rémunérateurs.

L'équilibre entre la production et la consommation est précaire. Les stocks ne sont pas épuisés et les usines affiliées travaillant à plein rendement, la surproduction est toujours à craindre. Les résultats financiers ne sont pas brillants. Malgré leur affiliation au Comptoir, on estime que la viabilité des usines les moins importantes n'est pas encore assurée.

Pendant le mois de décembre, la situation des deux catégories de verreries ne s'est pas modifiée. Un certain équilibre se maintient entre la production et la demande et les prix sont stationnaires. Le marché des verres soufflés se ressent du calme saisonnier. Toutefois, on constate une certaine renaissance de la demande américaine, ainsi que de nombreuses expéditions vers les pays de l'Est de l'Europe, embarquements qui s'expliquent par la possibilité d'un arrêt prochain de la navigation dans ces parages.

La nouvelle société Fourcault: « Verreries Campinoises », société anonyme à Lommel, marche dans de bonnes conditions. Occupant 400 ouvriers, elle a une production de 10.000 mètres carrés par jour, qu'elle exporte en Hollande, Angleterre et Amérique.

Gobeleterie.

La situation de la gobeleterie est peu brillante: la surproduction entraîne la diminution du prix de vente, alors que le prix de revient est en augmentation constante, par suite de la nécessité d'accorder aux ouvriers un salaire en rapport avec le coût de la vie.

Le Borinage compte six gobeleteries, le Centre, huit, la province de Liège, quatre, plus les fameuses cristalleries du Val-Saint-Lambert, qui, à côté de leur production de grand luxe, ont une fabrication de verrerie de table et de bocaux à conserves.

Les usiniers sont très divisés entre eux; quelques-uns cependant essaient de rapprocher les diverses entreprises qui, pour l'exploitation notamment, luttent en ordre dispersé. Le manque d'entente entre patrons proviendrait en partie du manque de culture générale, né lui-même des origines humbles de certains d'entre eux.

Certaines gobeleteries ne travaillent que pour le marché intérieur, d'autres pour l'exportation.

On estime qu'un tiers de la production est exporté vers l'Angleterre, un tiers vers d'autres pays et que le reste est consommé à l'intérieur.

Glaceries.

Le taux de fabrication des glaceries est resté fixé à 75 p. c.; il pourrait être augmenté d'ici peu.

INDUSTRIES TEXTILES ET DE L'HABILLEMENT.

Industrie cotonnière.

Les marchés cotonniers du mois de décembre ont marqué d'assez fortes fluctuations. Le rapport de Washington du 8 décembre a cependant confirmé les estimations antérieures d'une récolte relativement réduite. Sous l'influence d'affaires textiles médiocres et de nouvelles boursières, les cours étaient descendus de 19 1/2 à 18 cents. Les chiffres publiés au sujet de la consommation américaine, qui reste très forte malgré les rumeurs de réduction, ont porté l'attention sur la consommation mondiale. Celle-ci, à peu de chose près, demeure aussi importante que celle de l'an dernier. D'autre part, la demande de fin d'année s'étant montrée plus active dans plusieurs centres textiles impor-

tants, l'influence de ce facteur a contribué au redressement des prix de la matière première au niveau actuel de 19 1/2 cents environ.

La situation de la filature de coton est restée peu rémunératrice au cours de décembre. Les affaires ont été plus difficiles et plus calmes, car les tissages ne traitent qu'à des prix laissant à la filature une marge de bénéfice fort réduite.

Il semble que le courant d'activité que la filature voit habituellement se manifester à cette époque de l'année ne se déclanche pas et, qu'au contraire, un ralentissement d'affaires se produise plutôt.

Les stocks ont de nouveau marqué une tendance à l'augmentation et les affaires faites à l'exportation ont été traitées dans des conditions peu favorables.

On signale la constitution à Gand de la « Compagnie Cotonnière », société anonyme créée par le groupe de la Banque Belge du Travail. Le capital a été souscrit par cette banque, la Société anonyme Filsoietis, les Filatures et Tissages Réunis et la Filature de Braine-le-Château. Cette nouvelle société, au capital de 7.500.000 francs, a été créée pour exploiter au Congo, dans le Kivu, une concession cotonnière.

Les filatures et tissages de coton de la région de Nivelles jouissent d'une bonne situation, bien que les tissages de coton rencontrent des difficultés pour placer leurs produits à l'étranger.

Les usines cotonnières de Termonde sont entrées dans une période de chômage partiel. Les ordres sont peu nombreux et de minime importance, en ce qui concerne l'exportation et le marché intérieur.

Les tissages de coton du Courtrais non affectés par le lock-out ont une bonne activité et travaillent pour la plupart à deux équipes. Le lock-out risqué de se prolonger, beaucoup d'ouvriers atteints ayant trouvé du travail dans divers corps de métiers.

Dans les filatures de coton de Roulers la situation est défavorable, les tissages ne prenant pas livraison — on enregistre du chômage partiel.

Les usines cotonnières de Renaix se divisent en deux groupes, dont celui de la famille Lagache occupe 72.000 broches. Les usines travaillent à double équipe. La concurrence française se fait pourtant sentir.

Les tissages sont très occupés. Ceux qui travaillent pour le pays éprouvent des difficultés à écouler les modèles classiques; par contre, la vente des fantaisies est relativement aisée.

Les tissages travaillant pour l'exportation ont des ordres pour de nombreux mois.

On voit d'ailleurs de petits fabricants à façon installer de nouveaux métiers et de grandes entreprises développer leur outillage. Avant la guerre, le matériel était exclusivement d'origine anglaise; actuellement, il provient d'usines françaises.

Les filatures de coton d'Audenarde ont travaillé à double équipe pendant tout le mois, les tissages à raison de huit heures par jour. Cependant les carnets de commandes des tissages s'épuisent, l'intérieur du

pays s'abstenant et le courant des commandes à l'exportation s'étant ralenti. Les stocks sont insignifiants. On note des ordres de Hollande

Industries linières.

Vers le milieu du mois de décembre, les matières premières, principalement les lins de Russie, ont

marqué une baisse assez sensible par rapport aux cours pratiqués dans le courant de l'été.

Les prix sont toutefois notablement plus élevés qu'il y a un an à pareille époque. Des affaires importantes en matières premières ont pu être traitées à la faveur de cette baisse.

En fin de mois, le marché linier fut très actif avec des prix en hausse.

Cotations hebdomadaires en Bourse de Gand.

LINS BRUTS	MOIS DE DÉCEMBRE 1927				
	2	9	16	23	30
Lins bleus	18,50/21,50	18,00/21,00	18,00/21,00	18,00/21,00	18,50/22,00
Lins rouis sur terre	15,75/16,50	13,00/16,50	15,00/17,50	15,00/17,50	16,25/18,25
Lins jaunes ordinaires	17,00/23,50	17,00/23,50	18,00/24,00	18,00/24,00	18,50/24,50
Lins jaunes moyens	23,75/25,00	23,75/25,00	24,25/26,00	24,25/26,00	24,75/26,75
Lins jaunes supérieurs	25,25/40,00	25,25/40,00	26,50/45,00	26,50/45,00	27,00/45,00
<i>Filés de lin :</i>					
30 lin chaîne	320	320	320	325	335
40 lin chaîne	275	275	275	285	295
50 lin chaîne	245	255	255	255	265
60 lin chaîne	225	235	235	235	245
30 lin trame	305	305	305	310	320
40 lin trame	255	255	255	265	275
50 lin trame	230	240	240	240	250
60 lin trame	215	220	220	220	230
<i>Filés de coton :</i>					
18 a Amérique s/fuseaux	24,75	24,50	24,25	24,50	25,00
30 a Amérique s/fuseaux	27,00	26,75	26,50	26,75	27,25
18 a/2 Amérique dévidé	26,50	26,25	26,00	26,25	26,75
30 a/2 Amérique dévidé	30,00	29,75	29,50	29,75	30,25
16 a Oomra s/canettes	21,00	20,75	20,50	20,75	21,25
18 a Western s/fuseaux	22,50	22,25	22,00	22,25	22,75

L'Allemagne continue à acheter en Belgique d'importantes quantités de lin. La France semble revenir progressivement aux achats de lins belges.

Les affaires de la filature de lin, généralement presque nulles en fin d'année, ont cette fois marqué un léger mouvement.

Les prix du lin brut ne laissent malheureusement qu'une marge insuffisante pour le prix des filés et les ordres n'ont été acquis qu'après discussion des prix.

Il y a eu plutôt tendance à l'augmentation des stocks de filés, et le courant d'exportation a été très lent.

En tissus de lin, il s'est traité quelques affaires à l'exportation.

La baisse des prix des lins soviétiques a amené la baisse des prix en filature, ce qui a permis aux tissages de s'approvisionner d'assez grosses quantités de fil. On paraît avoir atteint des prix susceptibles de raviver l'exportation.

Dans la région de Courtrai, le tissage du lin souffre de mévente, et l'on signale même des annulations d'ordres à l'exportation.

A Roulers, le tissage enregistre des ordres de remplacements peu abondants. Le chômage est très réduit.

Laine.

Le mois de décembre marque généralement un ralentissement de l'industrie lainière verviétoise par suite des inventaires auxquels on procède partout. Cette année, cependant, les données des conditionnements publics de Verviers et de Dison indiquent que le mois de décembre a été actif.

Voir tableau page 69.

Les carnets de commandes sont bien garnis, eu égard à la saison. Les stocks sont normaux et semblent en diminution sur le chiffre des inventaires de décembre 1926 et de juin 1927. Il est cependant vraisemblable que les ordres reçus sont couverts en matières premières.

Il est cependant vraisemblable que les ordres reçus sont couverts en matières premières.

L'année 1927 a été excellente pour l'industrie de la laine, qui en revient aux bénéfices industriels. Cette prospérité est attribuable à la fermeté du prix de

Conditionnement de Dison.

Mouvement comparatif	Décembre			Janvier à fin décembre		
	1925	1926	1927	1925	1926	1927
	Poids conditionnés en kilos					
Laine, blouses, déchets lavés et carbonisés ..	398.570	498.360	1.109.950	5.991.940	6.500.900	10.742.180
Fils cardés	23.290	22.560	14.770	247.410	224.340	292.200
Laines peignées	8.950	32.410	15.930	89.130	300.840	401.100
Fils peignés	229.150	193.330	136.600	1.674.620	1.909.850	1.704.810
Pesages simples	59.800	70.930	95.630	827.980	1.049.640	1.102.390
Totaux...	719.760	817.590	1.372.880	8.831.080	9.985.570	14.242.680

la matière première, à l'absence de conflit avec la main-d'œuvre et au taux de stabilisation du franc, qui a permis une adaptation lente.

L'Allemagne, qui, avant-guerre, achetait beaucoup sur la place de Verviers, est redevenue une excellente cliente. Par contre, on ne parvient plus à fournir en Angleterre, où les exportateurs français écoulaient des stocks à bon marché.

Les industriels verviétois font en ce moment des efforts pour s'introduire en Egypte, en Grèce et dans le Proche-Orient. Certaines difficultés naissent des délais de paiement que demande la clientèle de ces pays.

A Eecloo, les usines marchent régulièrement, sauf une entreprise dont une partie du personnel est en grève.

Les tissages de Saint-Nicolas sont dans une situation très favorable. Les stocks sont normaux et les carnets de commandes sont suffisamment garnis.

Dans l'industrie du tricot de la région, la situation des petits industriels reste difficile.

Dans les filatures et tissages de laine d'Audenarde, on ne constate aucun ralentissement: les articles en laine étant cependant peu demandés, tous les tissages d'Audenarde mettent en stocks; certains cherchent à modifier leur fabrication.

A Péruwelz, la situation reste excellente pour les filatures et tissages de laines et bonneteries, principalement pour les affaires d'exportation.

Dans la bonneterie de Leuzé, on est très occupé aux inventaires, mais l'activité reste bonne, grâce aux ordres de réassortiment. Les prix sont fermes et plutôt en hausse. Les commandes reçues à ce jour pour la fabrication d'été sont plutôt faibles.

A Dinant, une usine met en stock et réduit son personnel, une autre agrandit ses locaux et travaille à plein rendement, ayant trouvé des débouchés en Allemagne.

Soie artificielle.

Le groupe industriel du **Vooruit** et de la **Banque Belge du Travail** a créé à Gand une filature de soie artificielle qui possède, en outre, une division « tis-

sage » de 200 métiers. Les résultats de cette entreprise et de celles situées dans les environs d'Alost et de Nivelles témoignent de la grande prospérité de l'industrie de la soie artificielle.

La « Soie artificielle de Tubize », société anonyme, vient de décider d'augmenter son capital de 99.800.000 francs, ce qui le portera à 125.000.000 de francs.

Couvertures.

Les fabriques de couvertures d'Alost traversent une excellente période. L'une d'elles travaille à deux équipes et détient des commandes qui l'occuperont jusque fin mai.

Textiles divers.

Les corderies et tissages de jute travaillent normalement. Les fabriques de jute de Courtrai travaillent surtout, en ce moment, les sacs des usines produisant les scories : Cockerill, Angleur-Athus, Providence, Thy-le-Château. Un bon courant de demandes émane également de la Hollande, de l'Allemagne et des Etats-Unis. Les fabriques de jute de Roulers travaillent à plein rendement pour exécuter des ordres sud-américains. La grève des filatures de jute de Roulers s'est terminée.

Il convient de signaler que depuis la guerre les tissages de jute ont adopté la coutume anglaise de ne constituer aucun stock de fils de jute et de demander livraison aux filatures vingt-quatre heures d'avance seulement, afin de diminuer le fonds de roulement.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

La statistique du mouvement du port indique qu'il est entré:

En décembre 1926: 983 navires, pour 1.881.910 tonnes;
En décembre 1927: 941 navires, pour 1.998.930 tonnes.

Parmi ces navires:

339 venaient d'Angleterre;

231 des Pays du Nord;

62 de Hollande;

53 de France;

36 d'Espagne;

21 de la mer Méditerranée;

- 24 des Indes britanniques;
- 27 de l'Amérique du Nord;
- 26 de Rio de la Plata.

Le classement d'après les pavillons s'établit comme suit:

Anglais	379
Allemand	168
Belge	87
Hollandais	67
Norvégien	52
Français	47
Suédois	43
Danois	39, etc.

Mouvement annuel du port.

Il est entré pendant les années:

- 1926: 11.599 navires, pour 22.794.896 tonnes;
- 1927: 11.418 navires, pour 23.490.300 tonnes.

Parmi ces navires:

- 4.534 venaient d'Angleterre;
- 2.453 des pays du Nord;
- 695 de France;
- 632 de Hollande;
- 403 de l'Amérique du Nord;
- 392 de Rio de la Plata, etc.

Battaient pavillon:

	Navires.
Anglais	5.008
Allemand	1.873
Belge	943
Hollandais	718
Norvégien	665
Français	616
Suédois	406
Danois	389, etc.

Organisation et activité du port.

Une grande activité règne dans les cales sèches. Il faut l'attribuer principalement au chômage qui règne habituellement dans les chantiers anglais à cette époque de l'année. L'Antwerp Engineering Co a obtenu du gouvernement belge, dans des conditions très favorables, une concession pour la construction à Hoboken de deux grandes cales sèches modernes. Situées en eau profonde, elles permettent le radoubage des plus grands navires visitant le port d'Anvers. Les travaux dureront deux ans; ils répareront une lacune, car notre port dispose d'un nombre de cales sèches de beaucoup inférieur à celui des installations similaires de ses concurrents, et, en tout cas, notoirement insuffisant. Anvers ne possédait, en effet, que neuf cales sèches, dont deux exploitées par l'« Antwerp Engineering Co ».

Un nouvel élévateur de grains a été mis en adjudication, il viendra bientôt renforcer l'outillage du port.

Deux nouveaux remorqueurs de gros calibre, spécialement destinés aux manœuvres du Kruisschans, seront mis en service au printemps prochain.

Parmi les initiatives privées en vues d'une meilleure

organisation, signalons que la Société de Remorquage Létzer et la Société de Remorquage à Hélice ont entamé des pourparlers, sans suite jusqu'à présent, pensons-nous, en vue de l'unification des tarifs de touage.

A l'initiative du Lloyd Royal Belge, un groupe important d'exportateurs yougo-slaves a été invité à venir se rendre compte sur place des avantages que pourrait présenter pour leurs transports maritimes l'intervention du port d'Anvers. On sait qu'ils ont l'habitude de traiter actuellement par Hambourg. Les efforts du Lloyd Royal Belge, venant après d'autres, orientés dans la même voie, méritent de retenir l'attention.

Quant à l'activité de la Chambre de Commerce, elle s'est caractérisée par le rapport circonstancié qu'elle a rédigé, à l'intention de la ville d'Anvers, et qui contient une étude approfondie de la question de l'utilisation des nouveaux bassins en voie de construction. Parmi les propositions contenues dans ce rapport, l'une d'elles, relative à l'emplacement à réserver pour le trafic des bois, impliquerait la renonciation à la création d'un port franc; la Chambre de Commerce assure que cette innovation ne répondrait à aucune demande du commerce local et qu'elle la juge comme étant sans opportunité. En ce qui concerne les céréales, le rapport s'appesantit sur la nécessité de mettre à la disposition de cette branche de commerce, très importante par la part élevée qu'elle prend dans le tonnage total, des installations spéciales quelque peu analogues à celles récemment établie pour les potasses d'Alsace.

La publication de ce rapport avait été précédée de deux requêtes adressées par la Chambre de Commerce, respectivement au Collège échevinal et au ministre des Travaux publics, concernant l'aménagement de certains bassins actuels et la nécessité d'y faire certaines jonctions afin d'en dégorgier le trafic.

Pleinement d'accord avec la Chambre de Commerce quant à l'exiguïté des installations maritimes actuelles, M. De Groote, président sortant de la Fédération Maritime d'Anvers, signale, dans un important discours qu'il vient de prononcer, que nulle part la moyenne du mouvement annuel des quais n'est aussi élevée qu'à Anvers, elle est:

Dans notre port, de 1.080 tonnes par mètre et par an;		
A Gand, de	500	id.
A Dunkerque, de	400	id.
A Liverpool, de	340	id.

Le port devrait donc être doublé sous peine d'être engorgé à la moindre intensification de la navigation. Deux cents lignes régulières sont désireuses d'agrandir leurs emplacements à quai et vingt autres lignes sont désireuses de s'établir à Anvers, mais ne peuvent le faire, faute d'emplacement.

On comprend, dès lors, que les agrandissements en cours d'exécution, viennent à leur heure et présentent un caractère d'extrême urgence.

M. De Groote rend un hommage mérité aux services

du port, qui réalisent des prodiges dans les moments d'engorgement, et à la Société Nationale des Chemins de fer, dont le service est assuré en dépit d'emplacements insuffisants, mais termine son discours en signalant que la régie du port devrait améliorer ses méthodes d'exploitation, quant à certains points qu'il relève en détail. (Interprétation plus large des règlements, discipline plus grande chez les fonctionnaires, remaniement des tarifs, réduction des pertes de temps, etc.)

CONSTRUCTION AUTOMOBILE.

La Société Minerva Moteurs va procéder à une augmentation de capital, de façon à pouvoir développer sa production selon le rythme suivant :

1927-1928	4.000 voitures ;
1928-1929	6.000 »
1929-1930	8.000 »

Le Conseil n'a pas accordé, jusqu'à présent, au groupe anglais qui l'avait sollicitée, l'exclusivité de la vente hors de Belgique.

Le capital de la Société des Automobiles Imperia a été porté à 9 millions de francs, afin d'absorber les Usines Auto-Métallurgique, Excelsior et Carrosserie Matthys frères et Osy.

La société continuera la fabrication des machines Imperia 8 HP. et Excelsior. Elle mettra sur le marché une nouvelle voiture 6 cylindres appelée à remplacer l'Auto-Métallurgique. La capacité de production des Usines Imperia se trouve ainsi doublée.

CONSTRUCTION ET ÉNERGIE ÉLECTRIQUES.

Les Ateliers de Constructions Electriques de Charle-roi ont obtenu l'adjudication de la fourniture de câbles téléphoniques pour la ville d'Anvers, au prix de 3 millions 270.000 francs. La soumission allemande la plus basse atteignait 4.165.000 francs.

Les Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, la Société Métallurgique des Terres Rouges, les Anciens Etablissements Paul Wurth, l'Hadir, les Usines Ougrée-Marihaye, la S. A. des Usines et d'Electricité de La Houve, la Société Alsacienne et Lorraine d'Electricité et la Société Electrique de Sidérurgie Lorraine ont créé, au capital minimum de 500.000 francs, une société coopérative, « Société de Transport d'Énergie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg », qui aura pour objet d'assurer la production et le transport de courant électrique et la liaison entre les centrales en vue de leur marche en parallèle. Il s'agit d'utiliser l'excédent de courant fourni par les usines métallurgiques précitées, afin de livrer l'éclairage et la force motrice aux habitants du Grand-Duché.

MÉTAUX NON FERREUX.

Les usines à zinc de la région de Huy travaillent normalement : l'accroissement de production en décembre 1927, par rapport à décembre 1926, est de 5 à 6 p. c. La production des usines de Corphalie est de 10 à 12 p. c.

Les négociations en vue de la conclusion d'un cartel international du zinc ont repris, avec des chances de succès. Les producteurs américains s'y affilieraient peut-être.

Pour les fondeurs, les usines belges en particulier qui disposent d'une main-d'œuvre économique, la question n'est pas d'une importance essentielle, car, bientôt, lorsque les marchés en cours seront révolus, ils pourront traiter sur de nouvelles bases et récupérer une marge de bénéfice normale.

CIMENTERIES, FOURS A CHAUX, MATIÈRES PLASTIQUES.

La rigueur de la température a arrêté les travaux de construction. La vente en Belgique, France et Hollande s'en est très fortement ressentie.

Les cimenteries du Tournaisis s'arrachent les rares commandes ; il en est résulté une nouvelle réduction très sensible du prix de vente.

Prix moyens des matériaux du Tournaisis

appliqués actuellement aux entrepreneurs.

Chaux en roches, suiv. qual.	tonne fr.	70 à 80
Chaux pulvérisée		55
Ciment romain		55
Ciment naturel		120
Ciment portland artificiel		180
Briques de fours continus	le mille	110 à 120
Carreaux en ciment :		
Unis	le m ²	7.50
A dessins		12 à 16
Mosaïques		20

La situation en ciment artificiel est moins favorable que précédemment ; les prix sont faibles. Le marché à l'exportation se ressent aussi des influences saisonnières. Une nouvelle usine de ciment artificiel a été mise en marche.

Dans le Centre, la demande de ciment est, comme ailleurs, extrêmement réduite, mais l'étranger envoie des ordres importants.

La Société anonyme Ciments Liégeois, de Haccourt, a vu se réduire son stock de 9.000 tonnes à 960 tonnes. Selon son dernier rapport, ses exportations vers l'Amérique latine sont en progrès ; deux nouveaux fours sont en construction.

Une entente entre cimentiers belges et français a été conclue sur les bases suivantes : la quantité de ciment belge à importer en France est limitée à 120.000 tonnes. Les Belges s'engagent à ne pas dépasser cette quantité, sous peine de payer une forte indemnité pour chaque tonne expédiée en excédent.

En compensation, les cimentiers français abandonnent les marchés belge et hollandais.

La situation des chauffourniers du Tournaisis est peu favorable : les producteurs ont peu à peu cessé de respecter un accord fixant le prix de la chaux à 70 fr. et ils cédaient le produit à 50 francs. Cet accord est actuellement caduc. On peut donc s'attendre à une lutte âpre, d'autant plus que les plus importants chau-

fourniers sont disposés à consentir des sacrifices pour reconquérir leur clientèle.

La mauvaise saison affecte les achats de briques de Turnhout. A Boom, par contre, les stocks de briques diminuent par suite des contrats passés avec l'Amérique et l'Angleterre.

Il est à remarquer que l'industrie briquetière de Boom a subi une période de rationalisation qui a eu sur son activité d'heureuses conséquences. La plupart des entreprises se sont constituées en société anonymes et de nombreuses fusions ont eu lieu.

L'introduction de machines a permis de réduire de 7 à 2 le nombre d'ouvriers occupés à produire un tonnage déterminé. Cependant les progrès techniques réalisés ont permis de développer la production globale des briqueteries de la région et de conserver toute la main-d'œuvre dont les salaires ont pu être augmentés.

L'emploi de nouveaux fours dans certaines briqueteries a permis de réaliser des économies considérables en combustible. C'est ainsi que l'introduction du four Hoffman permet de réduire de 800 kilogrammes à 200 kilogrammes la quantité de charbon spécial (*gasflamförderkohlen*) employée pour cuire 1.000 tuiles. Une tuilerie-briqueterie ayant une capacité de 10.000 tuiles par jour réalise ainsi une économie de 360.000 francs par an.

La demande de tuiles est faible.

Dans le Borinage, il règne une grande fièvre de spéculation pour l'exploitation des terrains à silex, qui atteignent une valeur considérable.

INDUSTRIES DE LA PIERRE.

La saison est absolument défavorable à cette industrie. Cependant, à Soignies, les exploitations de pierre bleue n'ont pas chômé. Les marbreries des principales carrières de la région ont du travail assuré jusqu'en avril 1928, grâce aux commandes de pierres sciées et polies venues d'Angleterre et de l'Amérique du Sud.

A Lessines, la production de concassés est ralentie. On signale quelques commandes françaises. Les stocks sont considérables, mais on prévoit un meilleur écoulement en 1928 qu'en 1927.

Dans les carrières de marbre de Marche, l'exploitation a été interrompue; les scieries travaillent à l'exécution d'ordres étrangers. Les carrières de Namur escomptent de fortes commandes pour 1928.

BATIMENT.

Il est à peine nécessaire de signaler que la mort-saison atteint cette industrie; cependant, sur le littoral on constate une grande activité: cinquante propriétaires font construire à La Panne; à Ostende, on construit une cité ouvrière.

INDUSTRIE DU PAPIER.

L'industrie du livre, à Wavre, est dans une situation peu brillante.

Dans l'industrie du papier de Turnhout, par contre,

la demande s'est accentuée et les usines marchent à pleine capacité de production. Deux usines envisagent même l'agrandissement de leurs locaux. La prospérité est surtout sensible dans les fabriques de cartonnages, étiquettes et sachets divers.

Les industries du papier de Malmédy (Papeteries du Pont de Warche et Papeteries Steinbach) ont connu en 1927 une grande prospérité. La production a été portée à son maximum et a cependant été insuffisante. Les Papeteries du Pont de Warche vont compléter leur outillage. Les commandes sont assurées pour plusieurs mois. Les stocks sont inexistantes.

A Namur, la papeterie est dans une situation très prospère, qui nécessite l'agrandissement des installations actuelles.

INDUSTRIE DU CUIR.

Le mois de décembre a connu, pour les différentes espèces de peaux, les plus hauts prix que l'on ait enregistrés depuis longtemps. Le maximum semble cependant avoir été atteint, tant pour les prix des cuirs secs que ceux des cuirs salés.

La fin de l'année marque pour la tannerie un temps d'arrêt. Cette fois, le commerce des cuirs se trouve également arrêté par la hausse des prix qui détermine chez les tanneurs un arrêt des achats, crainte de ne pouvoir vendre leur marchandise aux fabricants de chaussures. A Anvers et à Péruwelz, le marché des cuirs a été ferme.

La situation des tanneries des cantons d'Eupen et de Malmédy est peu satisfaisante. A Stavelot, certaines tanneries chôment un jour ou deux par semaine. Le nombre de cuves remplies est inférieur à la normale.

A Arlon, le commerce des peaux à fourrures a pris une remarquable extension. Les hauts prix payés font rechercher activement tous les animaux dont le pelage présente une valeur commerciale. Voici quelques prix payés récemment pour les dépouilles: renard, 250 fr.; martre, 550 fr.; fouine, 400 fr.; putois, 100 fr.; belette, 10 francs.

MEUNERIE.

Les quatre plus importantes meuneries de la région de Louvain mettent en mouture, ensemble, 8.000 sacs par jour. La production nationale est de 55.000 sacs par jour.

Jusqu'en 1921, les meuneries ont travaillé pour le compte de l'Etat, qui assurait le ravitaillement du pays.

En 1922, le retour à la liberté a coïncidé avec une baisse des froments et une diminution de la consommation de farine provenant notamment de l'introduction de la journée de huit heures qui, en permettant à l'ouvrier de prendre plus de repas chez lui, a réduit sa consommation de pain.

Ces conditions défavorables furent encore accentuées par la concurrence que se firent entre eux les meuniers.

Pour arriver à maintenir leur production, ils furent amenés à vendre avec garantie de baisse, s'engageant, vis-à-vis de l'acheteur, à vendre en cas de hausse au prix du contrat, à fournir, en cas de baisse, au prix du jour et même à ristourner l'écart entre ces deux prix pour toutes quantités déjà livrées.

D'autre part, l'exportation a fortement diminué. Avant-guerre, les moulins belges avaient un débouché assuré en Hollande. Pendant la guerre, ce pays a dû construire des meuneries pour suffire à ses besoins.

En 1923, la production des meuneries belges n'atteignait que 57 à 67 p. c. de leur capacité totale; elles parvinrent toutefois à faire un peu d'exportation en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. En cette même année, les meuniers ont recommencé à traiter avec des maisons anversoises recevant des consignations de blés russes, avec paiement en livres ou en florins.

En 1924, la meunerie belge a traversé une crise aiguë du fait de l'instabilité des prix du blé et de la réserve des acheteurs. Au début de 1925, la hausse s'est encore accentuée, ce qui a causé à certaines entreprises des pertes considérables, pertes d'autant plus considérables que les moulins se trouvent plus éloignés du port d'Anvers. En effet, les moulins qui s'en trouvent assez rapprochés: Louvain, Bruxelles, Gand, Deynze, peuvent se contenter d'un stock pour une dizaine de jours; au contraire, ceux de Liège, Namur, Charleroi doivent avoir des stocks plus conséquents, du fait de la période qui s'écoule entre le moment de l'achat de la matière, à son origine, et son arrivée à pied d'œuvre.

Il s'ensuit que les capitaux nécessaires à la bonne marche d'un moulin sont d'autant plus élevés que sa capacité est plus forte et qu'il est plus éloigné du port.

A cette question se rattache celle des frais de transport (1). « Dans de nombreuses industries belges, écrit le professeur De Leener, le bénéfice d'avant-guerre ne dépassait pas quelques centimes à la tonne... Le bénéfice de la fabrication des moulins équivalait à la différence entre le coût des transports du blé par eau et par fer. »

En présence de la crise sévissant en 1923-1924, l'Association des Meuniers avait décidé d'arrêter, collectivement, la fabrication un jour par semaine, afin de diminuer les stocks. Cet accord formel fut dénoncé à la demande du ministre du Ravitaillement, mais les meuniers n'en continuèrent pas moins à chômer le samedi.

Il convient de signaler que si les débouchés de la farine belge à l'étranger se sont restreints, les industriels ont, en même temps, consacré depuis l'armistice des capitaux importants à l'agrandissement et à la

modernisation des usines. Au cours de cette année, des fournitures de farine furent faites en Afrique du Nord et en Russie des Soviets.

Il est intéressant de noter que la Société anonyme des Usines Remy, à Wygmael-Louvain, qui met plus de 4.000 sacs de blé en mouture par jour et fabrique également de l'amidon et des pâtes alimentaires, et, avec les sous-produits, fabrique des aliments pour le bétail, a essaimé à l'étranger; elle possède des usines à Gaillon (France), Hernani (Espagne) et Heerdt (Allemagne). C'est un curieux exemple de décentralisation dans l'industrie des pâtes alimentaires, qui est d'ailleurs très courant dans la chocolaterie dont la fabrication, produit de luxe, est soumise à de forts droits de douane, que l'on peut éluder par la transplantation des usines.

En 1925, la crise s'accrut par suite de la baisse du blé sur les marchés mondiaux, baisse qui fut suivie d'un relèvement correspondant, avec le mouvement du change, à 60 p. c. Cette même année, l'accord de prix existant entre les minoteries a été dénoncé.

En même temps, ni la consommation intérieure, ni l'exportation ne se redressèrent, ce qui entraîna la surproduction et la constitution de stocks dans les minoteries.

Pendant les derniers mois de 1925 et les premiers de 1926, la concurrence des moulins français a pu se faire sentir en Belgique, grâce au change et à la ristourne effectuée par l'Etat français sur les droits d'entrée perçus par la Belgique, et qui est calculée proportionnellement au pourcentage de blutage de la farine.

L'année 1926 a débuté par une baisse des prix du froment sur le marché mondial; à l'intérieur, par suite de la dépréciation du franc, les prix marquaient au contraire, à partir de mars, une forte hausse. A partir d'avril, les prix mondiaux se relevèrent.

Sur le marché intérieur, on a coté pour les farines.

Mars	les 100 k. fr.	170
Fin avril		250
12 juillet		415
Août		265

Ce dernier cours était dû à un redressement du franc. A la fin de l'année, la hausse des blés d'Amérique a fait remonter le prix des farines entre 280 et 300 francs.

La meunerie a souffert du manque de bénéfice, provenant de la surproduction, le bénéfice réalisé étant commercial plutôt qu'industriel et provenant d'achats heureux de blés.

L'exportation des farines belges ne porte plus que sur 2 à 3 p. c. de la production; alors qu'avant-guerre, le Limbourg hollandais était considéré pour la vente des farines comme un fief de l'industrie belge, cette dernière s'y heurte à la concurrence française.

La crise aurait pu être surmontée par de vigoureuses réformes visant à supprimer les moulins en surnombre et à rationaliser la production: la concurrence et l'in-

(1). G. De Leener, *Les Chemins de fer en Belgique*. — Lamertin, Bruxelles, 1927, p. 188.

dividualisme ont maintenu la surproduction qui, estime-t-on, atteint 40 p. c. de la quantité de farine produite.

La situation de la meunerie, en novembre et en décembre 1927, a été influencée par les perspectives d'une récolte favorable dans les divers pays exportateurs et par la baisse des prix. Les minoteries ont peu de blé en stock et se couvrent au fur et à mesure de leurs besoins. Les boulangeries, au contraire, ont acheté au delà de leur consommation courante, grâce au prix assez bas de la farine.

La meunerie française, protégée sur son marché, fait à nouveau des offres sur le marché belge. Cette pratique lui est permise par suite d'une ristourne à l'exportation des droits d'entrée perçus. Cette ris-

tourne est d'autant plus forte que les droits sont élevés, en tenant compte du pourcentage du blutage. Le taux d'extraction serait difficile à vérifier. Les minoteries françaises frauderaient sur le blutage avec la complicité de l'administration. Afin de parer à cette situation, les meuneries belges ont demandé le relèvement des droits d'entrée sur la farine et la ristourne de la taxe de transmission sur le blé.

Le tableau ci-dessous indique les mouvements du commerce extérieur des farines en 1913 et pendant les années 1920 à 1927. On constatera la diminution importante des exportations de farine de froment en 1923 et 1927, après deux années d'exportations actives en 1923 et 1924, époque à laquelle les sorties de farine de froment avaient dépassé celles de 1913:

IMPORTATIONS.

	Farines de froment		Farines d'avoine		Farines de maïs		Farines de seigle		Farines de riz		Farines d'autres céréales	
	Quantités quintaux	Valeurs 1,000 fr.	Quantités quintaux	Valeurs 1,000 fr.								
1913	32.067	808	6.437	132	2.586	45	—	—	—	—	10.743	335
1920	222.939	25.125	13.118	2.138	7.294	1.142	—	—	—	—	2.093	371
1921	22.940	2.419	11.726	2.103	11.810	1.060	—	—	—	—	6.844	845
1922	101.679	9.200	9.766	1.507	18.120	1.882	—	—	—	—	9.593	1.135
1923	200.450	23.265	11.104	2.099	4.080	900	—	—	—	—	13.716	1.823
1924	116.299	16.214	8.811	2.171	6.748	2.003	102	16	162	9	14.702	2.057
1925	208.373	33.048	308	63	3.527	682	752	92	2.071	368	2.555	400
1926	256.728	44.371	983	170	8.266	2.094	1.307	239	8.989	1.670	8.774	2.015
1927 (Neuf prem. mois)	70.848	16.228	512	151	4.186	1.510	378	93	6.625	1.447	1.121	243

EXPORTATIONS.

	Farines de froment		Farines d'avoine		Farines de maïs		Farines de seigle		Farines de riz		Farines d'autres céréales	
	Quantités quintaux	Valeurs 1,000 fr.	Quantités quintaux	Valeurs 1,000 fr.								
1913	574.278	14.472	1.518	31	115.553	2.011	—	—	—	—	19.924	403
1920	19.823	2.959	59	13	136.489	16.576	—	—	—	—	29.958	2.403
1921	116.201	12.216	373	82	23.345	1.914	—	—	—	—	16.072	1.101
1922	228.674	19.027	3.390	261	13.741	912	—	—	—	—	12.604	822
1923	259.432	31.730	3.671	431	73.335	7.292	—	—	—	—	75.833	6.804
1924	731.549	106.858	3.574	493	73.528	8.982	5.527	796	—	—	105.400	12.329
1925	754.878	133.338	451	142	82.667	10.997	14.789	2.239	575	49	21.700	2.507
1926	292.084	69.547	119	49	167.694	28.547	1.832	341	580	81	10.187	1.463
1927 (Neuf prem. mois)	153.580	43.000	302	83	158.571	31.254	655	143	13	5	4.643	810

INDUSTRIE DU TABAC.

Dans l'industrie cigarière grammontoise le calme subsiste; le chômage n'a pas diminué et le dernier mois de l'année n'a pas apporté les commandes qui se produisent d'habitude à l'approche du Nouvel-An.

Sous les auspices de la Banque de Hasselt, il s'est créé, à Bruxelles, la Compagnie Industrielle des Tabacs, au capital de 12 millions. Depuis 1919, cette banque s'est constamment intéressée au commerce des

tabacs. Indirectement, elle a aidé ainsi à créer à Anvers un marché des tabacs orientaux qui n'existait pas avant guerre et qui, sans avoir l'importance de celui de Hambourg, n'est cependant pas négligeable.

AGRICULTURE ET INDUSTRIES DÉRIVÉES.

Le mois de décembre a été marqué par un arrêt presque général des travaux, à la suite de la rigueur de la température. Dans certaines régions du littoral,

la neige a isolé certaines fermes et bloqué les voies de communication.

Le froid a augmenté les difficultés rencontrées par les paysans pour nourrir leur bétail: les fourrages, tels les navets, sont en grande partie gelés.

La situation des éleveurs de bétail est toujours défavorable par suite de la concurrence française.

Pour 1927, l'engraissement du bétail au pâturage a été, dans la majorité des cas, très peu rémunérateur. Seuls les engraisseurs qui ont liquidé leurs animaux à fin juin ont réalisé des bénéfices. Les autres qui ont attendu septembre et les mois suivants ont subi des pertes. Il en est de même de ceux qui, après avoir réalisé le déchargement de leurs pâtures en juin, se sont empressés de faire, en juillet, des achats de bétail français dans l'espoir que la situation favorable allait persister.

Souvent ce bétail français a coûté 8 francs le kilogramme vivant et ne vaut plus aujourd'hui que 6 fr. à fr. 6,50.

Le consommateur ne profite pas de cette baisse: les bouchers ne consentent aucune réduction de prix, ce qui entraîne une abstention de la consommation.

Le commerce des vaches laitières, par contre, reste très ferme par suite des hauts prix du lait et du beurre.

Au cours de mois de décembre, le froid et les difficultés des communications ont fait hausser les cours de ces produits, ainsi que ceux des œufs qui, à Audenarde, ont atteint jusqu'à fr. 1,80 la pièce; sur le même marché, le beurre a été coté 35 francs.

La plupart des ensemencements ont été faits avant les froids. La consommation d'engrais chimique et de semences sélectionnées est en augmentation.

Depuis quelque temps, les plantations d'osiers le long de l'Escaut se développent (Syngem-Audenarde) et la vannerie a une grande activité. Une bonne partie des produits est expédiée en France.

Sucreries.

La plupart des sucreries ont terminé leur campagne avec la Noël. Le marché des sucres reste faible par suite de l'abondance de la récolte mondiale et de l'échec des propositions cubaines pour la limitation de la production mondiale.

Il est probable que la faiblesse du marché exercera une influence sur les emblavements: les cultivateurs ne s'attendent pas à des prix rémunérateurs pour la culture de la betterave à sucre, qui exige des avances considérables en engrais et en main-d'œuvre.

Voir tableau page 76.

Industrie de la pêche.

Le produit de la vente de poissons frais à la minque d'Ostende, en novembre dernier, s'est élevé à 5.047.000 francs, il est en augmentation de 748.000 francs sur

celui de novembre 1926; les apports accusent également une augmentation de 246.000 kilogrammes (chiffre total de 1.349.000 kilogrammes).

Pour les onze premiers mois de l'année, le produit de la vente s'élève à 51.946.000 fr. pour 14.944.000 kg.

Il s'élevait en 1926 (même période) à 42.796.000 fr. pour 13.606.000 kg.

Augmentation de 9.150.000 fr. pour 1.338.000 kg.

Les résultats de la saison harenguière, moins mauvais que ceux de l'année dernière, n'ont pas été brillants.

Il a été vendu à la minque d'Ostende:

En 1927, 731.995 kg. pour 2.630.000 francs;

En 1926, 604.285 kg. pour fr. 2.154.998,50.

Quant à la pêche à l'esprot, les apports sont tantôt restreints, tantôt fort abondants. La demande n'a pas été fort active, sauf vers le 15 de ce mois, où les expéditions vers l'Allemagne et la Norvège ont été nombreuses; les prix ont baissé et sont de 55 à 20 francs les 100 kilogrammes. Jusqu'à présent les résultats de la pêche à l'esprot sont considérés comme fort mauvais.

Sylviculture.

En ce qui concerne les bois, les ventes de coupes sont à l'heure actuelle terminées et, si l'on procède à une revue récapitulative des conditions du marché pendant l'année 1927, l'on s'aperçoit que les facteurs dominants ont été, d'une part, les effets de la stabilisation, d'autre part, la fermeture des frontières françaises. On a renoncé assez tôt aux coupes extraordinaires dans les forêts domaniales, décidées lors de la stabilisation, pour que la situation du marché n'en fût pas affectée.

a) Les prix des feuillus ont progressivement évolué vers le niveau des prix mondiaux; les chênes, principalement ceux de fortes dimensions, ont subi une hausse importante, variant de 20 à 40 p. c. suivant la situation et les facilités de transport. Le hêtre également a participé à la hausse (30 p. c. en moyenne) et notamment, au contraire de ce qui s'était passé l'an dernier, dans les fortes dimensions. Cette péréquation s'est faite si rapidement qu'aux adjudications de l'automne, des bois sur pied, de chêne et de hêtre notamment, se sont vendus à des prix presque égaux à ceux des grumes sur wagon départ.

Il semble bien qu'on ne puisse s'attendre d'ici longtemps à une baisse des feuillus indigènes. La France a fermé ses frontières à la sortie de ses grumes; d'ailleurs son change sera en ce domaine longtemps prohibitif, surtout si l'on tient compte des frais supplémentaires, transport, droits, etc. D'un autre côté, les prix des chênes et des hêtres de l'Europe centrale sont tels que leur concurrence n'est pas à craindre. L'on peut donc affirmer que le prix des feuillus indigènes continueront à évoluer vers les prix mondiaux.

Mois de décembre 1927 (Relevés des accises.)

Kilogrammes

1 ^o Quantités de sucres produites pendant le mois dans les fabriques et dans les fabriques-raffineries.	} Sucres bruts	13.922.844				
		} Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	27.418.462			
			Total...	41.341.306		
2 ^o Quantités de sucres obtenues par transformation pendant le mois dans les raffineries.	} Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	3.742.497				
		} Sucres raffinés	a) Candis	1.326.137		
			b) En pains, en morceaux ou en poudre	10.824.727		
			c) Cassonades ou vergeoises	1.714.031		
		Total...	17.607.392			
3 ^o Quantités de sucres existant à la fin du mois.	} En entrepôt public	Sucres bruts	Etrangers	2.409.509		
		Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Indigènes	19.274.202		
		Sucres raffinés	Etrangers	152.404		
	} Dans les magasins de matières premières des raffineurs.	Sucres bruts	Indigènes	29.975.407		
		Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Etrangers	7.389		
		Sucres raffinés	Indigènes	1.449.587		
	} Dans les magasins de produits fabriqués.	Sucres bruts	Etrangers	143.484		
		Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Indigènes	1.515.000		
		Sucres raffinés	Etrangers	189.887		
	} Totaux des existences	Sucres bruts	Indigènes	968.500		
		Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Etrangers	12.453.100		
		Sucres raffinés	Indigènes	96.009.850		
		Total...	1.921.546			
4 ^o Quantités de sucres déclarées en consommation pendant le mois.	} Sucres bruts	Etrangers	2.552.993			
		Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Indigènes	33.242.302		
		Sucres raffinés	Etrangers	342.291		
	} Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	Indigènes	126.953.757			
		Sucres raffinés	Etrangers	7.389		
		Sucres raffinés	Indigènes	3.371.133		
			Total...	166.469.865		
	4 ^o Quantités de sucres déclarées en consommation pendant le mois.	} Sucres bruts	370.206			
			} Sucres dits : « Poudres blanches de fabrique »	7.094.577		
				} Sucres raffinés	a) Candis	277.093
					b) En pains, en morceaux ou en poudre	6.465.510
		c) Cassonades ou vergeoises	1.616.861			
		Total...	15.824.247			

Voici quelques cours moyens récapitulatifs :

Chênes :	55/89 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 160 fr. le m ³ .
	90/119 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 276 fr. le m ³ .
	120/149 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 380 fr. le m ³ .
	150/199 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 570 fr. le m ³ .
	200/249 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 785 fr. le m ³ .
	250 et plus de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 860 fr. le m ³ .
Hêtres :	40/60 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 100 à 150 fr. le m ³ .
	61/90 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 175 à 200 fr. le m ³ .
	91/120 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 225 à 250 fr. le m ³ .
	121/150 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 275 à 300 fr. le m ³ .
	151/180 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 325 à 350 fr. le m ³ .
	181/200 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 350 à 400 fr. le m ³ .
	201/250 de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 425 à 450 fr. le m ³ .
	251/300 et plus de circonférence à 1 ^m 50 du sol, 450 à 500 fr. le m ³ .

En Ardenne, dans la forêt de Saint-Michel, les hêtres de sabotage ont été payés au prix moyen de 238 francs le mètre cube. Ce bois fut vendu, il y a un an, 180 francs le mètre cube. Nous nous trouvons donc en présence d'une hausse de 30 p.c. environ. Les hêtres de sciage ont valu de 252 à 378 francs avec un prix moyen de 322 francs le mètre cube. Pour les arbres de 150 à 200, on paya 300 francs le mètre cube, le cube moyen de l'arbre étant légèrement inférieur à 3 mètres cubes.

b) Quant aux résineux, une distinction doit être faite entre les bois de sciage et ceux de mine, les premiers ayant subi une appréciable majoration de prix, tandis que les seconds, sous l'influence de la stagna-

tion charbonnière, loin de maintenir leurs belles positions de 1926, ont subi une baisse considérable.

Les pins sylvestres pour bois de mine, en bonne situation, pas trop éloignés d'une gare, qui se vendaient aisément 173 francs le mètre cube sur pied en automne 1926, ne valent guère plus de 150 francs actuellement. Le prix de vente, franco charbonnage, qui allait jusqu'à 300 francs le mètre cube pour les gros baliveaux, est descendu à 250 francs, alors que, durant cette année, tous les frais supportés par le marchand : abatage, transport par eau et par fer, ont été majorés notablement.

Des pins sylvestres d'éclaircie se sont vendus sur pied aux moyennes suivantes :

20/30 de circonférence à 1^m50 du sol, 100 à 120 fr. le m³.

31/40 de circonférence à 1^m50 du sol, 130 à 140 fr. le m³.

41/70 de circonférence à 1^m50 du sol, 160 à 170 fr. le m³.

Il est intéressant de remarquer à ce sujet que les charbonnages achetant directement au marchand acquéreur de la coupe, sans passer par les intermédiaires habituels, réaliseraient une économie de 20 p. c. sur les cours pratiqués. C'est là, comme le conseille l'ingénieur Delmer, une des formes de rationalisation pour nos houillères qui utilisent ensemble annuellement près de 2 millions de mètres cubes de bois de mine à 250 francs en moyenne le mètre cube. L'économie réalisée pourrait donc être évaluée à quelque 100 millions annuellement.

Si les bois de mine sont en baisse, les résineux de sciage atteignent des cours inconnus jusqu'à ce jour.

Les épicéas se sont vendus à raison de 260 francs le mètre cube pour des cubes moyens de 0 m³ 9 par arbre, 270 francs pour des cubes individuels moyens de 1 m³ 45 à 1 m³ 70.

Moins chers en raison de la moindre rectitude des fûts et de la préférence accordée à l'épicéa pour les débits habituels, les pins sylvestres se sont vendus 255 francs approximativement le mètre cube pour des cubes individuels moyens de 0 m³ 9.

Tout comme ceux des feuillus, les prix des résineux sont diminués par les prix extérieurs. Les gros bois de mine de Pologne, de Russie et de Norvège valent actuellement de 270 à 280 francs frontière, alors que les bois indigènes se paient, dans ces dimensions, de 250 à 260 francs. L'on peut dire que les prix intérieurs ne bougeront pas tant que les bois exotiques resteront à ces cours.

Pour les résineux de sciage et plus particulièrement de construction, le prix des bois du Nord semble être dépassé par celui de l'épicéa indigène. Cette situation anormale peut s'expliquer par les qualités intrinsèques de notre épicéa, ses usages industriels, ses dimensions plus fortes et partant ses usages variés pour nos scieurs. Or, les coupes domaniales suédoises et finlandaises se seraient vendues en octobre dernier avec une hausse de 30 à 50 p. c. sur les prix de l'an dernier. Il faut donc s'attendre à ce qu'en prévision des cours qu'atteindra fin 1928 et 1929, sur nos marchés, ce bois du Nord débité, nos résineux de sciage accusent une grande fermeté.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTRANGER

LES RAPPORTS ECONOMIQUES DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES ETATS-UNIS.

(Un article du Dr Max JORDAN.)

Le Dr Max Jordan, correspondant à Washington du *Berliner Tageblatt*, a donné au *Financial Times* un article sur l'expansion des Etats-Unis en Amérique latine. Vu l'importance que présente la concurrence américaine pour les fournisseurs belges de ce riche continent, nous avons cru utile d'offrir à nos lecteurs la traduction complète de cette étude.

* * *

L'impression dominante que reçoit un observateur impartial visitant l'Amérique latine est la prédominance écrasante du commerce nord-américain dans toute l'Amérique latine. Un domaine qui, avant la guerre, était presque exclusivement contrôlé par la finance et le commerce européens est en passe d'être conquis par les Etats-Unis. On pourrait citer des chiffres pour justifier cette assertion.

Mais même sans le recours aux statistiques, un voyageur parcourant le territoire immense qui s'étend entre le Rio-Grande et le détroit de Magellan, serait impressionné par les progrès constants que le commerce nord-américain y a réalisés depuis la guerre.

Il n'est pas nécessaire de souligner que les événements politiques récents en Amérique centrale ont fortement influencé les échanges commerciaux entre les deux continents. On s'en aperçoit principalement en voyageant du Nord au Sud. Plus le pays est proche des Etats-Unis, plus l'influence américaine s'y fait sentir. Et plus l'éloignement est grand, plus on rencontre de suspicion et de méfiance du côté latino-américain, au sujet de l'expansion nord-américaine et, par conséquent, une diminution de l'influence du commerce des Etats-Unis.

Actuellement, il semble que le Brésil soit le pays de l'Amérique latine où l'influence des Etats-Unis soit la plus forte.

Mais de même que l'Amérique du Sud parle au nom

de l'Amérique latine en général, de même, on doit concentrer son attention sur ce qui se passe au sud du canal de Panama.

Dans ces régions, le Brésil, sans aucun doute, offre des avantages spéciaux à l'expansion du commerce américain parce que, ici, la population éprouve une affection sincère pour les Etats-Unis et trouve avec eux une communauté d'intérêts. Sur la côte du Pacifique, le Pérou peut être considéré comme la forteresse de l'influence nord-américaine en Amérique latine. Le président Leguia, homme d'Etat d'une remarquable intelligence, coopère franchement avec les Etats-Unis. Il se rend compte que c'est seulement avec l'assistance américaine, principalement au point de vue financier, qu'il pourra réaliser l'ambitieux programme tracé pour son pays.

Le tableau change si l'on se dirige vers le Sud. Le Chili, de même que l'Argentine, est ouvertement hostile aux Etats-Unis. Cet antagonisme n'est d'ailleurs nullement agressif.

Un changement d'état d'esprit dépend en grande partie d'une évolution de l'attitude des Etats-Unis.

J'ai parlé à un des principaux hommes d'affaires du Chili, y habitant depuis de nombreuses années. Personnellement, ses sentiments vis-à-vis des Chiliens sont amicaux. Il admire leur énergie, leur discipline et leur amour de l'ordre.

« Malgré cela, j'ai été incapable d'établir des rapports basés sur une confiance réelle et une sympathie mutuelle. Le Chili se méfie ouvertement des Etats-Unis. »

Et pour trois motifs, tout d'abord, il importe de considérer que les formidables ressources minérales du Chili: cuivre, fer et nitrate, sont exploitées pour une large part par des Américains et que leurs produits n'ont pas contribué jusqu'à présent au développement du Chili.

Les Chiliens se plaignent, en général, qu'une très petite partie seulement de leurs matières premières, exploitées par des intérêts étrangers, principalement américains, est façonnée en produits finis au Chili.

Les Chiliens ont pu constater qu'il en est autrement pour les résidents anglais et allemands. Ceux-ci sont assimilés plus facilement et un grand nombre d'entre eux s'établissent définitivement au Chili.

Economiquement, une conséquence importante est que les recettes provenant du travail de ces étrangers demeurent dans le pays. Elles peuvent être utilisées pour son développement et accroissent la richesse nationale.

Il est vrai, d'autre part, que des capitaux américains sont investis au Chili pour des sommes formidables et que des milliers d'ouvriers chiliens sont employés dans les industries nord-américaines. Mais les Chiliens font remarquer que les grandes entreprises nord-américaines importent aux Etats-Unis ce qui est nécessaire à leur personnel. De sorte que le but poursuivi par le gouvernement actuel, la création d'une industrie nationale, n'est pas encouragé. On connaît les deux autres causes de l'antagonisme du

Chili à l'égard des Etats-Unis. Une d'entre elles est l'attitude de ces derniers vis-à-vis du Mexique et des Etats de l'Amérique centrale; l'autre est la suppression du plébiscite dans les provinces de Tacna-Arica.

En Argentine, les conditions sont fondamentalement différentes. Le capital britannique y est encore très important grâce à de larges investissements, principalement dans les chemins de fer, qui ont été construits par des Anglais. Une petite partie seulement des voies est exploitée par le gouvernement argentin.

En Argentine, à Buenos-Ayres principalement, l'observation découvre que l'influence américaine se fait surtout sentir dans le commerce de détail. Là, plus encore qu'au Pérou, en Bolivie et au Chili, les autos, les réclames électriques, les appareils de signalisation et de T. S. F. sont américains.

L'Argentine n'absorbe les Nord-Américains qu'avec beaucoup de difficultés, alors que les autres étrangers s'y fixent. Récemment, le Sénat américain a voté la monopolisation des ressources pétrolifères du pays, et cette décision doit être considérée comme une mesure de défense contre l'expansion industrielle des Etats-Unis.

La supériorité américaine dans la fabrication de nombreux produits indispensables est tellement écrasante que des firmes européennes admettent franchement avoir renoncé à la concurrence. Les automobiles, les instruments agricoles et d'autres articles nord-américains dominent les marchés de l'Amérique latine, évinçant les produits européens.

J'ai rencontré plusieurs hommes d'affaires allemands occupant une situation élevée. Ils ont avoué que dans de nombreux cas ils ont dû constituer leurs stocks en marchandises américaines parce qu'ils pouvaient les obtenir plus vite des Etats-Unis que de l'Allemagne et que pour beaucoup d'entre elles, ils ne pouvaient en obtenir que des Etats-Unis. En outre, les firmes américaines accordent de meilleures conditions de crédit.

Des possibilités illimitées de placements sont offertes aux banques américaines qui ont du capital immédiatement disponible, tandis que la Grande-Bretagne, étant affectée par une crise économique intérieure, ne peut satisfaire, comme avant-guerre, aux besoins financiers de l'Argentine.

Les placements des Etats-Unis en Amérique latine sont estimés à 4 1/2 milliards de dollars, dépassant de 50 p. c. le total des placements nord-américains en Europe. Il n'y a pas de doute que cette proportion sera modifiée en faveur de l'Amérique latine au cours des années à venir.

Nombreux sont les politiciens et les financiers rencontrés en Amérique latine qui se sont plaints de l'incompréhension des Nord-Américains à l'égard des particularités de la vie dans le Sud.

Les deux continents sont unis par la destinée sous de nombreux rapports. Faire de cette union géographique une union basée sur des sympathies réelles est une grande tâche qui s'offre à tous les gouvernements du Nouveau Monde.

LE DEPLACEMENT DES USINES KRUPP.

Depuis quelques années, on s'efforce d'éviter à l'industrie westphalienne les coûts élevés de transport, en rapprochant autant que possible les usines métallurgiques de la Ruhr, de la rive rhénane entre Dusseldorf et Hamborn, où il est possible d'obtenir des transports à bon marché.

Les usines Krupp et Phönix transplantent leurs ateliers et fonderies d'Essen vers le Rhin.

Krupp va étendre ses usines de Rheinhausen et déplace ses hauts fourneaux au nord du canal Rhin-Herne. Les principaux ateliers seront situés à Essen-Borbeck.

Au cours de ce déplacement, les grandes usines de matériel de guerre lourd vont disparaître complètement. Leur outillage avait été détruit entre 1920 et 1925.

LA CONSOMMATION DE TABAC AFRICAIN EN GRANDE-BRETAGNE (1).

Nous avons signalé précédemment le succès remporté en Afrique orientale anglaise par l'extension de la culture du tabac. Il convient de remarquer que l'important débouché que constitue le Royaume-Uni pour le tabac africain est activement travaillé par une grande société anglaise qui poursuit une active campagne de publicité en faveur de ses produits. Quinze mille détaillants vendent le « Dominion Tobacco ». La publicité fait appel aux sentiments de nationalisme économique des Anglais et à la solidarité des différents peuples de l'Empire britannique. Le mot d'ordre adopté est :

Keep british Gold in the country !

Les importations de tabac des Dominions en Grande-Bretagne se sont élevées pour les dix premiers mois des trois dernières années à :

10 premiers mois de 1925 . . .	lb. 16.000.000
— de 1926 . . .	25.200.000
— de 1927 . . .	34.000.000

Par contre, les importations de tabacs américains ont décliné comme suit :

10 premiers mois de 1926 . . .	lb. 131.950.000
— de 1927 . . .	124.735.000

L'importation des tabacs de l'Empire est favorisée par un tarif douanier préférentiel. Elle est aussi facilitée par la qualité des produits, qui résulte d'une sélection sévère des semences et des feuilles par des experts qui ont été incités à quitter des plantations jouissant d'une réputation mondiale pour s'installer

(1) Cfr. *Bulletin* n° 4, vol. III, du 12 novembre 1927, p. 119.

dans les régions tabaccolles de l'Afrique orientale anglaise.

Il est intéressant de signaler que le Congo belge pourrait devenir dans certaines régions un centre important de culture du tabac et que ce dernier trouverait en Belgique les plus larges débouchés si une publicité habile lui était faite (1).

L'UTILISATION DE L'ENERGIE HYDRAULIQUE DANS LE MONDE.

Les chiffres que nous reproduisons ci-dessous, extraits d'une publication de la Dresdner Bank, mettent en lumière la productivité actuelle et les possibilités d'avenir de la houille blanche.

Il est intéressant de noter que ce sont en général les pays les moins industrialisés qui disposent des sources les plus puissantes dans le domaine de l'énergie hydraulique.

Le fait que, à l'heure actuelle, 6 p. c. seulement des forces existantes sont utilisées dans la production électrique, est dû dans certains cas à l'insuffisance des données techniques ou économiques pour la mise en exploitation. Théoriquement, si l'on admet leur pleine utilisation, les forces hydrauliques en réserve sont à même de remplacer 135 p. c. des quantités de charbons et d'huiles minérales consommées dans le monde entier au cours de l'année 1925.

L'évaluation de l'énergie hydraulique en kilogrammes de charbon est faite sur la base d'une moyenne de 6.000 kw.-heure par an; un kw.-heure correspond à un kilogramme de houille.

Voir tableau page 80.

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE EN ALLEMAGNE.

Bien que le nombre de travailleurs qu'elle emploie soit encore nettement inférieur à celui d'avant-guerre, l'industrie allemande de la construction navale se développe dans des conditions très favorables. Le mouvement de concentration qui s'est manifesté récemment dans cette branche a permis de rationaliser l'exploitation (1); de plus, les commandes passées par l'étranger et par les compagnies allemandes — il est rare que celles-ci recourent à l'étranger — entretiennent une activité assez intense.

Les cinq grandes compagnies allemandes de navigation possèdent actuellement une flotte marchande dont le tonnage total dépasse 250.000 tonneaux. La moitié de ce chiffre revient à la Hamburg-Amerika; il y a lieu de signaler la préférence marquée de cette compagnie à l'égard des moteurs à combustion interne

(1) Cfr. dans ce numéro, l'appel de M. le ministre Jaspas en faveur de l'utilisation en Belgique des produits congolais.

Production d'énergie: charbon, huile minérale et houille blanche (1925).

	Production annuelle en millions de tonnes et en pour cent.								Réserves, en millions de tonnes et en pour cent.					
	Houille et lignite produits en 1925 (ce dernier évalué en houille)		Huile minérale produite en 1925 (évaluée en houille)		Forces hydrauliques utilisées évaluées en charbon (par année)		Total de l'énergie produite en 1925 évaluée (en houille)		Houille et lignite (celui-ci évalué en houille)		Réserves d'huiles minérales (évaluées en houille)		Capacité productive annuelle des sources d'énergie hydraulique (charbon qu'il est possible d'épargner)	
	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent	Tonnes	Pour cent
Allemagne	163,7	13,3	— (1)	—	4,4	3,7	168,1	10,6	240.715	4,3	— (1)	—	8,0	0,4
Grande-Bretagne	247,1	20,0	—	—	1,0	0,9	248,1	15,6	189.533	3,4	—	—	3,4	0,1
France	47,3	3,8	— (1)	—	8,4	6,9	55,7	3,5	32.406	0,6	— (1)	—	2,0	1,6
Russie d'Europe	14,1	1,1	11,8	5,0	0,4	0,3	26,3	1,7	57.115	1,0	1.571,4	15,8	8,0	0,4
Autres pays d'Europe	113,0	9,2	5,2	2,2	33,6	27,8	151,8	9,5	255.408	4,5	262,4	2,6	181,2	9,2
<i>Europe</i>	585,2	47,4	17,0	7,2	47,8	39,6	650,0	40,9	775.177	13,8	1.833,8	18,4	232,6	11,7
Etats-Unis	530,8	43,0	164,4	70,3	40,0	33,1	735,2	46,3	2.735.527	48,6	1.618,6	16,3	140,0	7,0
Canada	9,3	0,7	—	—	12,8	10,6	22,1	1,4	667.095	11,9	223,1	2,3	104,0	5,2
Mexique	—	—	27,0	11,5	2,0	1,7	29,0	1,8	—	—	1.045,0	10,5	24,0	1,2
Autres pays d'Amérique	2,2	0,2	9,6	4,2	2,9	2,4	14,7	0,9	32.580	0,5	2.175,0	21,9	212,4	10,7
<i>Amérique</i>	542,3	43,9	201,0	86,0	57,7	47,8	801,0	50,4	3.435.202	61,0	5.061,7	51,0	480,4	24,1
Chine	20,0	1,6	—	—	—	—	20,0	1,3	995.228	17,7	308,6	3,1	80,0	4,0
Japon	29,2	2,4	—	—	12,0	10,0	41,2	2,6	7.570	0,1	277,2	2,8	56,0	2,9
Indes britanniques	20,2	1,6	2,8	1,2	1,6	1,3	24,6	1,5	77.445	1,4	927,1	9,3	29,6	1,5
Indes néerlandaises	—	—	4,7	2,0	0,3	0,2	5,0	0,3	—	—	—	—	60,0	3,0
Sibérie	2,3	0,2	—	—	0,4	0,3	2,7	0,2	109.388	2,0	—	—	204,0	10,2
Autres contrées d'Asie	—	—	7,9	3,4	—	—	7,9	0,5	23.068	0,4	1.312,4	13,2	62,8	3,1
<i>Asie</i>	71,7	5,8	15,4	6,6	14,3	11,8	101,4	6,4	1.212.699	21,6	2.825,3	28,4	492,4	24,7
Australie	18,7	1,5	—	—	0,8	0,7	19,5	1,2	148.709	2,6	—	—	26,0	1,3
Afrique	17,1	1,4	0,3	0,2	0,1	0,1	17,5	1,1	57.229	1,0	213,7	2,2	760,0	38,2
<i>Monde entier</i>	1.235,0	100	233,7	100	120,7	100	1.589,4	100	5.629.016	100	9.934,5	100	1.991,4	100

(1) Peu important.

pour la propulsion des navires marchands. La Société Hansa, qui vient récemment de lancer deux nouveaux navires marchands à moteur, jaugeant 11.000 tonnes, a passé une commande de 4 navires, de 10.000 tonnes environ, qui seront pourvus de turbines à vapeur Bauer-Wach. Trois navires à moteur et 4 à vapeur — tous navires marchands, de 10.000 tonnes environ — sont en construction pour le compte du Norddeutscher Lloyd, tandis que la Hamburg-Süd-Amerika vient d'acquérir deux nouveaux navires marchands et que la Société Horn a commandé 4 navires d'une capacité de 5.200 tonneaux. D'autres compagnies, moins importantes, ont également augmenté leur flotte commerciale.

Si le mouvement d'expansion continue à se manifester suivant le même rythme, il est à prévoir que la flotte marchande de l'Allemagne se retrouvera bientôt au niveau d'avant-guerre (1).

UN TRUST ANGLO-AMERICANO-GREC (2).

Le *Telegraaf* annonce la constitution prochaine, à Londres, d'un trust auquel participeraient la National City Bank de New-York, la Banque Hambros de Londres et la Banque Nationale de Grèce. Ce nouvel organisme aurait pour but d'emprunter des fonds à 4 1/2 et 5 p. c. en Amérique et de les mettre à la disposition de l'économie grecque moyennant un intérêt de 7 1/2 ou 8 p. c., ce qui est modéré en Grèce. Le capital serait de 1 million de livres sterling. Le crédit hypothécaire est exclu des opérations.

(1) Voir dans ce numéro l'importance de la flotte commerciale allemande dans le mouvement du port d'Anvers.

(2) Cfr. *Bulletin* n° 3, vol. II, 2^e année, p. 203.

CREDITS ACCORDES PAR LA GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION.

La General Motors Acceptance Corporation, organisme chargé par la General Motors Corporation de financer la vente à crédit de ses automobiles, a accordé, depuis le début de l'année 1927 jusqu'au 5 novembre, pour 751 millions de dollars de crédits par annuités; ce montant dépasse de 120 millions le chiffre de l'année 1926.

ERRATA.

Bulletin du 7 janvier 1928:

1^o Page 1. Dans le titre, lire « vol. I, n° 1 », au lieu de vol. IV, n° 1;

2^o Page 30, colonne 2, supprimer « voir tableau page 31 »;

3^o Page 31. Le tableau: « Rendement de quelques fonds d'Etat belges et congolais » n'est pas à sa place; il doit figurer page 32, à la fin de la chronique « Marché des titres ».

AVIS.

La table des matières des volumes II et III de l'année 1927 est en préparation; elle sera publiée en supplément à l'un des prochains bulletins.

DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

Date de publication	Nombre de	
	faillites	concordats homologués
Du 1 ^{er} janvier au 13 janvier 1928.....	17	4
Du 1 ^{er} janvier au 14 janvier 1927.....	21	7

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Le marché maintient depuis le début de l'année un courant régulier d'affaires.

Les transactions furent cette fois-ci relativement importantes en sterling; les autres devises furent plus ou moins négligées. En s'intéressant plus particulièrement à la devise anglaise, notre place ne fit que suivre l'exemple que lui donna New-York. Ce marché, après avoir enregistré une baisse sensible du change sur Londres, que d'aucuns attribuèrent au règlement d'un important achat d'or pour compte du continent, réagit vigoureusement. Ses achats continus ramenèrent, en quelques séances, la livre sterling de 487,20 à 487 7/8, d'où l'on revint ensuite vers 487 5/8.

Les cours que nous relevons sur notre place durant cette période reflètent ces diverses réactions. On cota 34,92 5/8 le 5 janvier; on passa le lendemain à 34,94 3/4; quaranté-huit heures plus tard, on revint à 34,93 1/2. On progressa, dès lors, sans interruption jusqu'au 16 janvier. On toucha à cette date 34,98 3/8; hors cote, on paya même 34,99 1/4; on fléchit à la séance suivante à 34,97 3/8. La demande fut, nous l'avons dit, parfois importante, elle fut néanmoins toujours aisément satisfaite.

Nous avons laissé, il y a huit jours, le dollar à un cours voisin de 7,16. Il atteignit rapidement 7,17; depuis, il est resté peu au-dessus de ce niveau.

Le florin qui s'était affaibli à New-York après l'échéance du 31 décembre; y a nettement repris le dessus. La comparaison des cours cotés sur notre place à quinze jours d'intervalle indique l'importance de ce revirement: le 4 janvier, 288,85; le 18 janvier, 289,40.

Le franc suisse est resté stable autour de 138,20.

Le reichsmark est en léger progrès; il vient de dépasser 170,90, venant de 170,70.

La liberté rendue en France à l'exportation des capitaux n'a nullement affecté la tendance du franc français. L'écart que l'on constate ici entre son cours du début de janvier (28,16) et celui d'aujourd'hui (28,20) résulte de l'avance du sterling.

La lire italienne a légèrement renforcé ces jours-ci la prime qu'elle fait à New-York depuis la stabilisation. Elle vaut actuellement sur notre place 37,95 au lieu de 37,85 il y a deux semaines.

La peseta n'a pu maintenir intégralement le terrain qu'elle avait gagné au début de janvier; elle est revenue de 124 à 122,50.

Les trois couronnes scandinaves ont eu un marché stable.

Les trésorerics sont toujours très à l'aise. Cette situation, en se prolongeant, accentue la lourdeur du cours des changes à terme. Le sterling perd pour un trimestre trois centièmes de belga. D'autre part, la prime du franc français pour la même période a fléchi de trois à moins d'un centième de belga.

D'autre part, cette abondance persistante de capitaux liquides a ramené à 1 1/2 p. c. le taux du « call money ». Le taux de l'escompte hors banque oscille entre 3 15/16 et 4 p. c.

19 janvier 1928.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La Bourse a été, par continuation, empreinte d'une grande fermeté et nous relevons — exception faite pour les caoutchoutières — de nombreux écarts en plus-value parfois considérable dans presque tous les groupes.

Les capitaux restent abondants et le volume des transactions s'est encore accru.

Le compartiment des rentes a largement bénéficié de ces dispositions, et l'action privilégiée de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, dont les qualités de rendement et de sécurité sont exceptionnelles, a tout spécialement retenu l'attention des acheteurs; on le verra dans le tableau comparatif ci-après des cours respectifs du 18 et du 4 janvier.

Aux rentes: Dette belge, 1^{re} série, à 59,50 contre 59; la 2^e série se répète à 57,50; 5 p. c. Intérieur à primes à 437 contre 422,50; 5 p. c. Restauration Nationale à 81 contre 78,50; 5 p. c. Dette belge, 1925 à 78 contre 74,85; 4 p. c. Dommages de guerre 1921 à 169,25 contre 164 (titres unitaires), idem (titres de 5.000 francs), 174,25 contre 168,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1922 à 214,50 contre 209,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1923 à 431 contre 420; 6 p. c. Consolidé 1921 à 93,65 contre 91; 3 p. c. Chemin de fer Anvers-Gand à 435 contre 415; 6 p. c. Congo Belge 1926 à 818,75 contre 726,25; action à revenu fixe Flandre occidentale à 430 contre 417; Lloyd Royal Belge, série B, à 940 contre 881.

Aux assurances et banques: Compagnie Belge Assurances Générales sur la Vie, 9125 contre 8650; Banque d'Anvers, 3375 contre 2985; Banque Belge pour l'Étranger, 2110 contre 1920; Banque Nationale de Belgique, 3555 contre 3500; action de capital Banque d'Outremer, 7025 contre 7200; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 6525 contre 6050; Crédit Anversois, 1680 contre 1575; Société Générale de Belgique, 32000 contre 34500.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondat. Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 19950 contre 19000; action de capital Crédit Foncier Sud-Américain, 13150 contre 11825; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 11750 contre 10500; action de dividende idem, 28100 contre 25025.

Aux chemins de fer et canaux: Action privilégiée Société Nationale des Chemins de fer Belges (tranche suisse), 645 contre 585; idem (tranche hollandaise), 635 contre 583; idem (tranche belge), 611 contre 580.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de dividende Alexandrie, 3500 contre 2200; action de capital Bruxellois, 2400 contre 1820; action de dividende idem, 6700 contre 6050.

Aux tramways et électricité (Trusts): Bangkok, 2640 contre 2375; part sociale Chemins de fer et Entreprises, 2395 contre 2225; Economiques, 3185 contre 2895; 10^e part de fondateur Société Générale Belge d'Entreprises Electriques, 20000 contre 19500; action de capital Railways et Electricité, 2070 contre 1875; action de jouissance idem, 1625 contre 1450; Sofina, 62100 contre 67900; 10^e part de fondateur idem, 128500 contre 130,000; part de fondateur Sidro, 14675 contre 16000.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Centrales Entre-Sambre-et-Meuse, 3050 contre 2530; 10^e part de fondateur Electricité du Bassin de Charleroi, 4500 contre 4250; part de fondateur Electricité de Kovno, 7925 contre 7300; action de capital 5 p. c. privilégiée Electricité Nord de la Belgique, 1525 contre 1340.

Aux industries métallurgiques: Angleur-Athus, 1410 contre 1305; Batme-et-Marpent, 3350 contre 3210; action de capital Constructions Electriques de Charleroi, 600 contre 550; Espérance-Longdoz, 5860 contre 4970; Providence, 7975 contre 7000; Thy-le-Château, 5000 contre 4250; Fabrique de Fer de Charleroi, 3790 contre 3350.

Aux fours à coke: Action de capital Fours à Coke de Douai, 1595 contre 1400; part de fondateur Système Lecocq, 7325 contre 6025; Semet-Solvay-Piette, 3925 contre 3500.

Aux charbonnages: Bonne-Espérance et Batterie, 3510 contre 3350; part de fondateur Hensies-Pomme-roul, 2360 contre 1860; part sociale Hornu-et-Wasmes, 13500 contre 14025; Levant du Flénu, 5700 contre 5300; Mariemont-et-Bascoup, 5725 contre 5400; Monceau-Fontaine-Martinnet, 9250 contre 8925; Nord de Gilly, 9825 contre 10500.

Aux zincs, plombs et mines: Asturienne des Mines, 1960 contre 1735; Mines, Minerais et Métaux, 1630 contre 1450; 5^e action privilégiée Nouvelle-Montagne, 922,50 contre 710; 5^e action ordinaire id., 677,50 contre 543; Overpelt-Lommel, 2850 contre 2610.

Aux glaceries: Auvelais, 22525 contre 21975; Germania, 14300 contre 13100.

Aux verreries: Action privilégiée Bennert-Bivort, 707,50 contre 650; action de capital Libbey-Owens, 3140 contre 3300.

Aux distributions d'eau: Conduites d'Eau, 2060 contre 1830.

Aux industries de la construction: Action ordinaire Cannon Brand, 6690 contre 5850; action ordinaire Ciments de Visé, 5890 contre 5400; action privilégiée Merbes-Sprimont, 547,50 contre 467,50; part de fondateur idem, 5450 contre 4230; action de dividende Tuilerics du Pottelberg, 4110 contre 4410.

Aux industries textiles et soieries: Action de capital Axminster, 1950 contre 1780; Filatures du Canal, à Alost, 2390 contre 2250; action de capital Etablissements Américains Gratry, 1000 contre 877,50; action de dividende idem, 13000 contre 11725; part de fondateur Le Peigné, 6900 contre 5670; Linière La Lys, 12700 contre 11750; action ordinaire Soie Artificielle de Tubize, 1375 contre 1245; action ordinaire Société de Stalle, 1025 contre 860.

Aux produits chimiques: Droogenbosch, 3750 contre 3330; Fabrique Nationale Produits Chimiques et Explosifs, 3155 contre 2580.

Aux valeurs coloniales: Part de fondateur Coloniale Belge (Kitobola), 13425 contre 9500; Géologique et Minière, 15900 contre 12475; action de capital Kasai, 1895 contre 1795; action privilégiée Katanga, 139900 contre 140750; action ordinaire idem, 118000 contre 119000; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 8562,50 contre 9080; action de capital idem, 12125 contre 13375.

Aux plantations caoutchoutières: Part de fondateur Hallet, 9600 contre 10600; part de fondateur Huileries de Sumatra, 5310 contre 5975; Telok-Dalain, 3610 contre 3845.

Aux alimentation: Brasserie d'Ixelles, 2010 contre 1675; Glacières de Bruxelles, 3110 contre 2575; action de jouissance Moulins des Trois Fontaines, 4425 contre 3800.

Aux industries diverses: 10^e part de fondateur Bleu d'Outremer, 815 contre 710; action de capital Compagnie des Bronzes, 2725 contre 2055; action privilégiée Anciens Etablissements De Naeyer, 937,50 contre 822,50; Compagnie Commerciale et Industrielle du Liège, 4575 contre 3675; part de fondateur Ronsse, ex-droit, 1525 contre 1375.

Aux papeteries: Delcroix, 9000 contre 7860.

Aux sucreries: Action privilégiée Société Générale de Sucrerie, 1740 contre 1575; action ordinaire idem, 1700 contre 1475.

Aux actions étrangères: Part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 149000 contre 146900; action de capital Cairo Electric Railways, 3925 contre 3615; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 23600 contre 18950; part de fondateur Exploitation des Indes Orientales, 49500 contre 55050; part de fondateur Huileries de Deli, 10575 contre 12375; part de fondateur Mopoli, 49975 contre 46500.

Terme.

Au marché du terme, empreint lui aussi d'une grande fermeté, nous pointerons:

Crégéco, 748,75 contre 677,50; Héliopolis, 3945 contre 3630; Industries Chimiques, 653 contre 610; Kasai, 947 contre 844; Nitrates Railways, 1420 contre 1360; Pétrifina, 1412,50 contre 1395; Prince-Henri, 3510 contre 3225; Soie de Tubize, 1435 contre 1245; Barcelona Traction, 2390 contre 2450; Brazilian Traction, 7650 contre 7945; action privilégiée Sidro, 2950 contre 3030; action ordinaire idem, 3005 contre 3040.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1928	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
5 janvier	4,50	5,—	6,—	4,125	4,50	2,—	2,—
6 janvier	4,50	5,—	6,—	4,0625	4,50	1,75	1,75
7 janvier	4,50	5,—	6,—	4,125	4,50	1,75	1,75
9 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,75	1,75
10 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,75	1,75
11 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,50	1,50
12 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	2,125	2,125
13 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	2,—	2,—
14 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,875	1,875
16 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,75	1,75
17 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,50	1,50
18 janvier	4,50	5,—	6,—	4,—	4,375	1,50	1,50

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) } sur les valeurs au comptant 7 1/2 %
 } sur les valeurs à terme 7 1/2 %

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôt à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,—	—	4,25	4,25	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,—	4,—	4,25	4,25	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	4,50	—	4,50	4,50	4,75	5,—	5,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,25	4,50	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'État : 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs ; 3 p. c. pour le surplus.

III. — Marché des changes à terme.

DATES 1928	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 £				Pour 100 fr. français			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
5 janvier	—	R 0,002	—	R 0,004	R 0,010	R 0,015	R 0,025	R 0,035
6 janvier	—	D 0,006	—	D 0,014	R 0,0125	R 0,0175	R 0,025	R 0,035
7 janvier	—	D 0,010	—	D 0,018	R 0,010	R 0,014	R 0,020	R 0,025
9 janvier	D 0,014	D 0,010	D 0,024	D 0,020	R 0,008	R 0,012	R 0,010	R 0,020
10 janvier	—	D 0,008	—	D 0,018	—	R 0,008	—	R 0,020
11 janvier	D 0,012	D 0,010	D 0,022	D 0,020	—	R 0,005	—	R 0,010
12 janvier	D 0,012	D 0,010	D 0,022	D 0,020	pair	—	R 0,005	—
13 janvier	D 0,011	D 0,008	D 0,025	D 0,022	R 0,005	—	R 0,015	—
14 janvier	D 0,010	D 0,008	D 0,023	—	R 0,005	—	R 0,015	—
16 janvier	D 0,010	D 0,008	D 0,023	D 0,021	R 0,005	R 0,007	R 0,015	—
17 janvier	D 0,010	D 0,008	D 0,026	D 0,022	R 0,004	R 0,008	R 0,015	R 0,020
18 janvier	—	D 0,012	—	D 0,030	—	R 0,005	—	R 0,010

DATES 1928	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 \$				Pour 100 florins			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
5 janvier	R 0,002	R 0,004	R 0,004	R 0,008	—	—	—	—
6 janvier	—	R 0,004	—	R 0,008	—	D 0,15	—	D 0,35
7 janvier	—	R 0,003	—	R 0,005	—	—	—	—
9 janvier	pair	R 0,002	pair	R 0,004	—	D 0,20	—	D 0,40
10 janvier	—	R 0,0005	—	R 0,0015	—	—	—	—
11 janvier	pair	R 0,0005	—	R 0,001	—	—	—	—
12 janvier	—	R 0,0005	R 0,001	R 0,002	—	D 0,125	—	D 0,35
13 janvier	R 0,0005	R 0,002	R 0,001	—	—	—	—	—
14 janvier	R 0,0005	—	R 0,001	R 0,002	—	—	—	—
16 janvier	R 0,0005	R 0,001	R 0,001	R 0,002	—	—	—	D 0,30
17 janvier	R 0,0005	—	R 0,001	R 0,002	—	—	—	—
18 janvier	—	pair	—	R 0,0005	—	D 0,20	—	D 0,45

MOUVEMENT DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	Nombre de chambres	Nombre de pièces compensées		Capitaux compensés en millions de francs	
		par année	par mois	par année	par mois
		1908 (6 mois)	1	83.715	13.952
1913	4	876.524	73.043	8.747	729
1919	3	364.809	30.400	10.551	879
1920	6	1.229.136	102.428	56.785	4.732
1921	6	1.716.581	145.548	105.151	8.762
1922	7	2.214.211	187.017	129.010	10.751
1923	20	3.125.877	260.490	191.647	15.971
1924	23	3.524.113	293.676	229.533	19.128
1925	28	3.875.611	322.967	251.385	20.949
1926	30	4.092.850	341.071	344.116	28.676
1927	33	4.024.741	335.395	368.460	30.705
Les derniers mois					
Décembre 1926	30		332.122		27.411
Janvier 1927	30		321.543		28.673
Février "	30		310.965		28.661
Mars "	31		340.282		34.933
Avril "	31		322.851		30.772
Mai "	31		334.722		31.715
Juin "	32		331.298		29.300
Juillet "	32		329.446		28.970
Août "	32		333.929		29.290
Septembre "	32		336.282		30.691
Octobre "	33		351.895		31.281
Novembre "	33		337.647		29.702
Décembre "	33		373.881		34.172

Tableau I. — Statistique des émissions de capitaux des entreprises industrielles et commerciales de Belgique. (Mois de décembre 1927.)

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				Apports autres qu'en espèces	AUGMENTATIONS DE CAPITAL					PART PRISE PAR LES BANQUES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit			Actions			Obligations		DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		En milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien	Capital nouveau	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	Designation	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
								En milliers de francs	— — —								
Banques	1	500	—	—	25.000	2	13.000	81.000	—	—	—	—	1	1.000	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	1	200	300	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières	9	24.225	3	107 min	20.375	9	6.875	17.300	1	23.000	—	—	3	1.507	5	18 min	
Exportation. — Importation	1	300	—	—	132	1	150	1.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Commerce de fer et métaux	1	1.000	—	—	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	6	4.140	2	80 min	1.900	1	300	1.500	—	—	—	—	1	1.000	—	—	
Commerce de produits alimentaires	2	4.250	3	207 min	3.900	—	—	—	—	—	—	—	1	500	1	40 min	
Commerces non dénommés	12	15.895	2	78 min	690	5	3.015	8.711	—	—	3.000	Handelsbank, Fondsenb.	3	500	—	—	
Brasseries	—	—	—	—	—	1	7.500	10.000	—	—	2.500	Banque d'Anvers	1	2.500	—	—	
Construction	3	4.000	—	—	12.051	4	75.680	134.680	—	—	25.000	(1)	—	—	2	550 min	
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières	—	—	—	—	300	2	800	7.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Charbonnages	—	—	—	—	—	2	27.000	37.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Mines et autres industr. extractives	—	—	—	—	—	2	32.500	72.500	—	—	—	—	1	600	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	1	100	550	—	—	—	—	—	—	—	—	
Electricité	1	125.000	2	270 min	—	2	2.620	5.240	—	109.236	—	(2)	1	600	—	—	
Hôtels, théâtres, cinémas	4	2.785	1	30 min	598	2	8.610	10.900	—	—	—	—	—	—	—	—	
Imprimerie, publicité	—	—	1	1 min	—	1	1.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Textiles (lin, coton, laine, soie) ...	6	15.210	—	—	10.792	6	35.750	81.760	—	8.000	—	Banque de Bruxelles	—	—	—	—	
Matériaux artificiels et prod. céram.	1	6.000	—	—	85	2	1.600	2.800	—	—	—	—	2	3.250	—	—	
Métallurgie, sidérurgie	2	2.500	—	—	2.772	8	47.900	93.516	1	65.025	20.727	(3)	4	23.050	—	—	
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Plantations et sociétés coloniales ..	4	40.500	—	—	5.458	6	90.500	132.000	—	—	30.763	(4)	1	25.000	—	—	
Produits chimiques	1	1.500	1	1.000 min	1.750	3	15.750	23.864	—	—	—	—	1	1.600	—	—	
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	2	6.503	9.003	—	—	—	—	—	—	—	—	
Automobiles	4	975	1	1 min	112	2	1.225	3.000	—	1.575	—	Banque Finance et Industr.	5	723	—	—	
Verreries et glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries non dénommées	2	7.500	1	100 min	3.197	4	6.950	8.650	1	500	—	—	2	2.250	—	—	
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Navigation et aviation	4	6.100	—	—	200	2	350	4.150	—	—	—	—	—	—	—	—	
Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tramways électriques	1	27.000	—	—	22.250	2	13.250	43.500	—	—	24.000	Banque d'Anvers	1	1.800	—	—	
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés	4	325	5	103 min	500	5	3.600	7.500	—	—	—	—	2	91	—	—	
Total	69	289.705	22	1.977 min	112.562	78	402.728	799.424	3	93.525	224.801	—	30	65.971	8	608 min	

(1) Banque de Bruxelles; Banque Centrale Anversoise; Banque de Crédit Commercial.

(2) Société Générale; Banque Commerciale de Bâle; Banque Josse Aillard; Banque d'Outremer; Crédit Anversois; Banque pour Entreprises Electriques; Philippon et Cie.

(3) Crédit Général Liégeois; Crédit Anversois; Société anonyme Financière, Industrielle et Coloniale;

(4) Banque de Bruxelles; Banque des Colonies; Crédit Colonial et Commercial; Algemeen Beleggingskantoor; Banque de Commerce.

Tableau II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale. (Mois de décembre 1927.)

SOCIÉTÉS EXPLOITANT	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien — En milliers de francs	Capital nouveau — En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
En Belgique	65	140.705	22	1.977 min	67	252.225	555.655	2	28.500	26	22.121	8	638 min
En Belgique et à l'étranger	1	125.000	—	—	6	120.003	186.769	1	65.025	4	43.850	—	—
Au Congo belge	3	24.000	—	—	5	30.500	57.000	—	—	—	—	—	—
Total...	69	289.705	22	1.977 min	78	402.728	799.424	3	93.525	30	65.971	8	608 min
Total pour novembre	57	379.137	9	437 min	34	243.560	494.709	3	21.250	19	59.664	7	136 min
Total pour octobre	63	879.773	20	2.351 min	43	223.760	383.110	1	6.500	13	9.259	16	176 min
Total pour septembre	38	37.871	11	653 min	31	64.470	125.470	1	800	12	94.570	11	251 min
Total pour août	64	244.835	21	890 min	43	284.714	454.443	2	29.500	14	93.360	3	178 min
Total pour juillet	65	210.987	22	1.412 min	61	758.735	1.344.710	2	15.500	8	1.720	8	125 min
Total pour le 1 ^{er} semestre	395	635.810	106	7.879 min	318	1.746.931		9	111.500	116	125.413	31	5.922 min
Total pour l'année 1927	751	2.678.118	211	15.599 min	608			21	278.575	212	449.962	84	7.396 min

Tableau III. — Groupement des sociétés par ordre d'importance du capital social. (Mois de décembre 1927.)

MONTANT DE LA CONSTITUTION, DE L'AUGMENTATION OU DE LA DISSOLUTION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien — En milliers de francs	Capital nouveau — En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
Jusqu'à 1 million	43	18.180	22	1.977 min	34	30.958	46.774	1	500	20	7.771	8	608 min
De plus de 1 à 5 millions	17	43.025	—	—	27	140.380	208.330	—	—	7	14.950	—	—
De plus de 5 à 10 millions	5	42.000	—	—	7	52.150	95.814	—	—	1	7.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions	2	34.500	—	—	6	126.240	222.506	—	—	1	11.250	—	—
De plus de 20 millions	2	152.000	—	—	4	53.000	226.000	2	93.025	1	25.000	—	—
Total...	69	289.705	22	1.977 min	78	402.728	799.424	3	93.525	30	65.971	8	608 min

ACTIVITE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en milliers de francs).

1° Ensemble.

MOIS	Recettes		Dépenses		Excédent		Coefficient d'exploitation	
	1925-2	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Novembre	132.429	230.646	118.397	165.179	14.000	65.467	91,6	71,62
Décembre	133.149	242.324	—	178.188	—	64.136	—	73,53
Janvier	139.385	227.005	131.095	201.297	6.626	25.707	95,2	88,68
Février	136.672	213.184	130.222	201.873	3.530	11.311	97,3	94,68
Mars	156.096	238.077	132.771	223.116	15.951	14.961	89,2	93,76
Avril	153.564	243.483	160.731	208.766	7.167	34.717	107,3	85,74
Mai	155.739	241.140	130.629	205.593	25.110	35.547	86,8	85,26
Juin	172.655	244.747	134.081	201.711	33.494	43.036	79,4	82,42
Juillet	182.280	253.281	151.599	198.467	30.681	54.814	83,2	78,35
Août	206.079	259.766	164.933	202.079	41.146	57.687	80,0	77,76
Septembre	208.528	250.091	157.479	199.041	51.049	51.050	75,5	79,59
Octobre	236.988	250.998	167.092	208.519	69.896	42.479	70,5	83,08
Nov. (chiff. provis.)..	230.646	230.236	165.179	199.800	65.467	30.436	71,6	86,70

2° Détail des recettes (ch. provisoires pour les derniers mois).

MOIS	Voyageurs		Marchandises		Produits extraordinaires		Ensemble	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Novembre	32.673	42.565	97.115	183.416	2.641	4.664	132.429	230.646
Décembre	33.164	*65.078	97.002	171.657	2.983	5.588	133.149	242.324
Janvier	35.875	49.839	98.038	171.120	5.472	6.046	139.385	227.005
Février	30.926	43.297	99.874	165.137	5.872	4.750	138.672	213.184
Mars	33.881	49.299	113.042	183.416	9.173	5.362	156.096	238.077
Avril	39.371	58.106	106.899	179.093	7.294	6.283	153.564	243.483
Mai	43.312	56.795	103.753	179.680	8.674	4.665	155.739	241.140
Juin	40.476	60.518	122.071	176.895	10.108	7.335	172.655	244.747
Juillet	53.047	70.597	125.855	175.244	3.378	7.440	182.280	253.281
Août	60.604	79.802	139.185	174.804	6.290	5.160	206.079	259.766
Septembre	57.735	66.798	147.061	175.562	3.558	7.731	208.528	250.091
Octobre	50.879	57.029	181.192	139.617	4.691	4.352	236.988	250.998
Nov. (chiff. provis.)..	42.565	47.556	183.416	179.486	4.664	3.194	230.646	230.236

(*) Y compris 18 millions de francs environ revenant à la Société Nationale dans les sommes perçues anticipativement pour abonnements.

B. — Statistique du trafic.

1° Voyageurs.

MOIS	Nombre de voyageurs (1=100)		Nombre de voyageurs-km. (1=1000)		Nombre de voyageurs par train Unités		Nombre de voyageurs par tonne remorquée Unités	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre	19.393	19.354	551.375	548.454	163	166	0,63	0,67
Octobre	18.613	18.338	496.442	484.791	152	150	0,63	0,63
Novembre	19.276	19.038	500.796	487.444	159	158	0,65	0,70
Décembre	19.334	18.470	494.938	478.340	150	151	0,63	0,67
Janvier	19.975	18.419	506.207	467.928	150	151	0,63	0,67
Février	16.749	16.640	439.843	435.415	149	153	0,62	0,68
Mars	19.295	18.152	495.591	473.535	150	148	0,64	0,67
Avril	18.765	17.066	515.567	471.061	162	153	0,66	0,66
Mai	19.008	18.230	530.023	490.541	160	153	0,65	0,66
Juin	18.716	17.683	512.441	498.964	158	158	0,66	0,66
Juillet	18.789	17.646	561.000	520.000	159	151	0,63	0,62
Août	19.064	19.276	625.000	581.000	176	168	0,68	0,63
Septembre	19.354	18.825	548.454	520.000	166	163	0,67	0,67

2^e Marchandises.

MOIS	Nombre de tonnes totales 1 = 1000		Nombre de tonnes-km. totales 1 = 1000		Nombre de tonnes par train Unités		Nombre de tonnes utiles par tonne remorquée Unités	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre	5.762	7.180	566.635	777.923	212,5	248,4	0,3456	0,3781
Octobre	6.660	7.408	628.491	800.400	221,6	247,6	0,3686	0,3843
Novembre	6.281	7.394	591.492	738.280	223,5	234,3	0,3789	0,3695
Décembre	5.717	6.657	579.803	689.829	216,9	221,9	0,3601	0,3550
Janvier	5.521	6.311	584.983	658.754	—	—	—	—
Février	5.621	5.830	583.010	602.185	228,1	230,8	0,3606	0,3578
Mars	6.509	6.614	667.895	694.744	236,8	244,1	0,3632	0,3680
Avril	6.163	6.074	629.925	632.534	228,8	242,9	0,3591	0,3660
Mai	6.146	6.396	615.518	672.485	233,8	257,1	0,3578	0,3782
Juin	7.275	6.554	730.464	689.080	241,6	258,8	0,3627	0,3799
Juillet	7.048	6.397	722.000	633.755	240,1	252,7	0,3597	0,3721
Août	7.096	6.357	731.000	670.995	228,9	252,9	0,3589	0,3727
Septembre	7.180	6.158	777.923	637.011	248,4	247,8	0,3781	0,3657

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

MOIS	a	b	c	a + c
Janvier 1927.....	424.755	114.835	191.279	616.034
Février »	407.393	97.609	177.615	585.008
Mars »	465.588	106.965	193.681	659.269
Avril »	427.603	110.718	177.337	604.940
Mai »	433.546	98.103	179.812	613.358
Juin »	434.539	156.276	180.424	614.963
Juillet »	449.723	122.398	177.330	627.053
Août »	455.291	113.050	181.735	637.026
Septembre »	447.887	109.280	183.582	631.469
Octobre »	498.967	115.265	188.745	687.712
Novembre »	483.158	109.924	171.899	655.057

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	s/lest	Ensemble				
Année 1913	7.056	14.147	2.005	—	—	7.142	43.956	10.022	43.791	17.927
Année 1919	4.820	5.245	1.088	—	—	—	—	—	—	—
— 1920	7.698	10.859	1.411	—	—	7.169	—	—	—	—
— 1921	8.076	12.980	1.607	—	—	7.958	—	—	—	—
— 1922	8.323	15.050	1.808	6.208	2.165	8.373	33.568	8.311	33.757	8.319
— 1923	9.351	17.353	1.855	6.716	2.619	9.335	39.239	9.213	39.161	9.235
— 1924	9.709	19.306	1.988	7.908	1.841	9.749	39.191	10.247	38.235	9.904
— 1925	9.971	20.201	2.026	8.437	1.555	9.992	39.581	11.004	39.272	10.751
— 1926	11.599	22.793	1.965	10.107	1.505	11.612	41.886	12.027	40.926	11.438
— 1927	11.418	23.490	2.057	9.775	1.701	11.476	—	—	—	—

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).
Dépôts sur livrets, particuliers et établissements publics).
(En milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursem.	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1913.....	378.839	367.098	11.741	1.099.234	3.116.958
— 1919.....	524.121	466.454	57.668	1.306.102	3.340.419
— 1920.....	636.611	476.234	160.327	1.504.094	3.507.872
— 1921.....	615.528	452.279	163.249	1.711.761	3.742.289
— 1922.....	597.680	514.417	83.263	1.844.567	3.858.267
— 1923.....	575.895	506.652	69.242	1.971.435	3.911.357
— 1924.....	689.188	496.824	192.364	2.234.550	3.994.621
— 1925.....	801.639	555.609	246.030	2.571.489	4.147.930
— 1926.....	895.615	806.379	89.237	2.760.458	4.266.753
Derniers mois :					
Décembre 1926.....	107.469	56.047	51.422	2.760.458 (1)	4.266.753
Janvier 1927.....	125.755	46.938	78.818	2.839.276	—
Février ».....	98.712	50.717	47.994	2.887.270	—
Mars ».....	97.873	57.731	40.142	2.927.412	—
Avril ».....	109.800	58.641	51.159	2.978.571	—
Mai ».....	99.156	59.803	39.354	3.017.925	—
Juin ».....	97.617	55.554	42.063	3.059.988	—
Juillet ».....	110.825	55.433	55.393	3.115.381	—
Août ».....	100.383	59.317	41.066	3.156.417	—
Septembre ».....	102.792	63.102	39.690	3.196.137	—
Octobre ».....	113.200 (2)	61.300 (2)	51.900 (2)	3.244.700 (2)	—
Novembre ».....	104.800 (2)	53.400 (2)	51.400 (2)	3.296.100 (2)	—
Décembre ».....	117.600 (2)	78.000 (2)	39.600 (2)	3.335.700 (2)	—

(1) Y compris les intérêts capitalisés.
(2) Chiffres approximatifs provisoires.

Statistique du chômage en Belgique.

MOIS	Assurés en état de chômage au dernier jour ouvrable du mois. Moyenne pour cent assurés						Total des journées perdues					
	1925		1926		1927		1925		1926		1927	
	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Janvier.....	2,—	4,10	2,70	5,35	2,60	5,10	224	3,73	266	4,43	204	3,41
Février.....	1,70	4,60	1,60	3,10	2,30	3,60	186	3,10	154	2,57	187	3,12
Mars.....	1,50	5,50	1,40	2,80	1,80	3,10	180	3,00	112	1,96	141	2,36
Avril.....	1,60	5,50	1,20	2,00	1,70	3,50	195	3,25	96	1,61	143	2,38
Mai.....	1,20	4,97	1,10	2,10	1,50	3,80	161	2,68	83	1,38	135	2,25
Juin.....	1,06	4,77	0,90	2,20	1,40	3,30	134	2,24	82	1,37	115	1,92
Juillet.....	1,11	4,02	0,90	1,70	1,30	3,90	146	2,36	78	1,29	131	2,18
Août.....	0,94	2,91	1,29	2,80	1,20	4,10	108	1,80	96	1,60	117	1,95
Septembre.....	0,80	1,85	1,10	2,50	1,40	3,50	86	1,43	105	1,76	121	2,03
Octobre.....	0,74	1,82	1,40	2,20	1,40	3,50	77	1,28	108	1,80	112	1,86
Novembre.....	2,28	5,02	1,40	2,50	1,40	3,40	134	2,23	101	1,67	120	2,—
Décembre.....	2,80	4,58	2,60	3,00	—	—	205	3,41	163	2,72	—	—

a) Par mille assurés et par semaine.
b) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

**Taux de l'escompte
des principales banques d'émission.**

	Depuis le	P. c.
Allemagne	4 octobre 1927	7
Autriche	24 août 1927	6,50
Belgique	17 novembre 1927	4,50
Danemark	24 juin 1926	5
Dantzig	18 juin 1927	6
Espagne	23 mars 1923	5
Estonie	2 janvier 1928	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)...	4 août 1927	3,50
Finlande	24 novembre 1927	6
France	30 décembre 1927	4
Grande-Bretagne	21 avril 1927	4,50
Grèce	9 juin 1927	10
Hollande	13 octobre 1927	4,50
Hongrie	26 août 1926	6
Indes	8 décembre 1927	6
Italie	18 juin 1925	7
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} janvier 1927	7
Lithuanie	novembre 1927	6
Norvège	1 ^{er} novembre 1927	5
Pologne	13 mai 1927	8
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	4 septembre 1920	6
Russie	1 ^{er} janvier 1924	10
Suède	1 ^{er} janvier 1928	3,50
Suisse	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
Yougoslavie	22 juin 1922	6

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS
PRESENTES A L'ENCAISSEMENT PAR LA
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE PEN-
DANT LES MOIS DE:**

	Octobre 1927	Novembre 1927	Du 1 ^{er} au 25 Décembre 1927 (*)
Nombre total des effets présentés ..	91.601	95.020	40.759
Montant total des effets présentés fr.	332.951.000	422.564.000	207.585.000
Nombre des effets impayés	4.292	4.606	1.537
Montant des effets impayés ... fr.	9.659.000	9.986.000	3.658.000
Pourcentage du nombre des effets refusés	4,69 %	4,85 %	3,77 %
Pourcentage des capitaux	2,90 %	2,36 %	1,76 %

(*) Date de clôture du bilan de la Banque.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	13-1-1927	5-1-1928	12-1-1928
Encaisse				
Or	249.026	3.401.232	3.664.772	3.669.847
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.272.214	2.570.548	2.513.618
Argent, billon et divers	57.351	—	—	—
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.524.796	2.923.582	2.845.238
Avances sur fonds publics	57.901	460.921	498.655	472.180
Bons du Trésor belge (amortissable suivant arrêté du 25-10-26)	—	2.000.000	4.970.000	4.970.000
 PASSIF				
Billets en circulation	1.049.762	9.436.783	10.382.443	10.403.740
Comptes Courants particuliers	88.333	977.203	849.395	806.264
Compte Courant du Trésor	14.541	3.592	94.815	32.661
 TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.417.578	11.326.653	11.242.665
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engage- ments à vue	41,36 %	53,41 %	55,05 %	55,— %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	6,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	8,— %	6,— %	6,— %

Cours des changes à Bruxelles.

DATE 1928	LONDRES £ = 36 belgas	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK câble \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 139,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,862 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLÖ 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 cr. = 145,7275 b.	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pe = 125,79 belgas
5-1	34,92825	28,1615	7,1690	283,825	138,20	123,80	37,84	192,80	190,30	191,70	21,2225	7,1135	170,725	101,025	80,20	125,10
6-1	34,9475	28,1795	7,1625	289	138,20	124,0625	37,90	192,85	190,35	191,90	21,23	7,14	170,725	101,125	80,30	125,075
9-1	34,935	28,1705	7,17	288,90	138,125	123,75	37,925	192,9125	190,50	192,025	21,2475	7,1505	170,5375	101,125	80,55	125,10
10-1	34,91875	28,18	7,16925	289,025	138,15	123,325	37,9375	193	190,525	192	21,26	7,1525	170,6875	101,325	80,45	125,25
11-1	34,93	28,1920	7,1710	289,05	138,225	123,31	37,9325	193,05	190,55	192,075	21,26	7,1515	170,75	101,25	80,35	125,325
12-1	34,98	28,21	7,1735	289,15	138,2625	122,25	37,975	193,025	190,60	192	21,25	7,1515	170,825	101,10	80,45	125,20
13-1	34,98	28,2080	7,16375	289,225	138,20	122,55	37,9625	192,925	190,725	192,125	21,255	7,15	170,90	101,125	80,50	125,20
16-1	34,93375	28,21	7,1720	289,225	138,1875	123,15	37,9825	192,90	190,70	192,1625	21,2575	7,155	170,85	101,15	80,50	125,20
17-1	34,97375	23,20	7,17475	289,2375	138,225	122,70	37,9575	192,85	190,70	192,10	21,2625	7,1545	170,90	101,125	80,495	125,15
18-1	34,985	28,203	7,175	289,40	138,2625	122,50	37,95	192,875	190,90	192,10	21,275	7,1540	170,935	101,15	80,50	125,30

(*) Stabilisation de la lire.

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	13-1-1927	5-1-1928	12-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D ^e)	33.098	151.489	152.303	155.002
Placement du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/titres et fonds publics)	47.129	111.824	140.010	104.133
dont } valeurs garanties par l'Etat	11.199	34.768	48.294	39.629
} autres valeurs	35.930	77.056	91.716	64.504
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	138.084	137.728	135.934
Comptes courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Épargne et Caisse d'amortissements)	9.421	45.372	13.618	14.854
de Particuliers	42.091	111.542	142.733	110.064
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) p ^r rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities)	43,10 %	26,10 %	21,90 %	31,— %
Taux d'escompte officiel	5,— %	5,— %	4,50 %	4,50 %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	26-12-1913	13-1-1927	5-1-1928	12-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	4.157.455	5.889.676	5.887.779	5.887.773
Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926)	—	1.581.817	2.377.485	2.380.870
Disponibilités et avoir à l'étranger	—	85.828	52.877	51.847
Portefeuille	1.526.383	3.584.941	2.346.970	1.276.947
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.135.682	1.700.438	1.747.408
Avances à l'Etat	205.398	34.750.000	24.100.000	24.000.000
Bons du Trésor français escomptés p ^r avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.591.000	5.884.000	5.892.000
Comptes courants postaux	—	535.102	372.551	504.287
Comptes divers	—	6.124.799	27.739.215	27.789.555
PASSIF				
Billets en circulation	5.713.551	53.515.480	58.639.166	58.159.741
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	5.608.997	9.972.810	10.368.913
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	9,96 %	8,58 %	8,59 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	6,50 %	4,— %	4,— %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	7-1-1927	31-12-1927	7-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	4.446.803	1.934.656	1.907.370	2.378.919
Devises étrangères admises dans la couverture des billets	—	513.269	281.986	285.591
Billets d'autres banques	12.765	12.634	5.250	14.503
Portefeuille effets	1.490.749	1.694.396	3.128.656	2.635.490
Avances s/ nantissement	94.473	23.776	78.320	23.130
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	3.436.803	4.564.047	4.170.932
Divers engagements à vue	793.120	842.772	779.113	675.046
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue	42,72 %	45,21 %	35,70 %	49,09 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	6,— %	7,— %	7,— %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P. B.)

	27-12-1913	10-1-1927	2-1-1928	9-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	442.484	427.757	437.508
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande	67.504	81.795	138.866	122.838
» s/ l'Étranger	14.300	194.945	180.748	183.308
Avances s/nantissement	86.026	131.209	137.681	120.662
Compte du Trésor (débiteur)	9.235	—	—	—
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	831.090	840.032	807.365
Comptes courants :				
de particuliers	4.333	38.175	53.756	40.545
du Trésor (créditeur)	—	7.810	47.258	43.470
Assignations de banque	1.522	306	1.139	280
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	50,39 %	50,43 %	45,40 %	49,08 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	3,50 %	4,50 %	4,50 %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de liras)

	31-12-1913	10-12-1926	30-11-1927	10-12-1927
ACTIF				
Encaisse métallique	1.202.240	1.246.121	1.268.499	1.268.716
Disponibilités et avoir à l'étranger . .	88.988	1.219.374	1.634.417	1.635.064
Portefeuille effets	578.704	5.166.147	4.147.028	4.042.014
Avances sur nantissement	126.063	2.460.229	1.204.829	1.298.173
» à l'Etat	—	4.229.442	4.227.148	4.227.148
Comptes courants (débiteurs)	82.032	1.369.557	1.470.758	1.445.804
PASSIF				
Billets en circulation	1.764.433	18.086.624 *	17.984.140 *	17.810.366 *
Comptes courants :				
de particuliers	207.885	2.767.628	3.259.449	3.387.685
du Trésor	158.831	130.945	347.350	287.878
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . .	56,41 %	5,94 %	5,87 %	5,90 %
Taux d'escompte officiel	5,50 %	7,— %	7,— %	7,— %

(*) Y compris les billets provenant de la Banque de Sicile et de la Banque de Naples.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	31-12-1926	20-12-1927	31-12-1927
ACTIF			
Encaisse métallique	138.810 *	510.666 *	519.863 *
Disponibilités en monnaies étrangères	284.542	904.973	894.629
Portefeuille effets	321.330	437.258	455.999
Avances s/titres	55.277	37.355	40.896
» à l'Etat	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation	592.657	932.592	1.003.028
Comptes courants :			
de particuliers	133.516	191.011	184.277
Trésor	9.381	247.042	237.403
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . .	22,82 %	37,26 %	36,49 %
Taux d'escompte officiel	9,50 %	8,— %	8,— %

(*) Non compris les monnaies polonaises en argent et billon.

La valeur de l'encaisse métallique et des disponibilités a été établie conformément au décret du 13 octobre 1927 sur la base de zl. 5.924,44 pour un kilo d'or fin (1 franc-or = 1,72 zloty).

Les différences de change résultant de l'évaluation ont été portées au compte de la Réserve spéciale.

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	22-12-1926	14-12-1927	21-12-1927
ACTIF			
Encaisse métallique	2.910.265	2.917.966	2.857.542
Portefeuille commercial et Bons du Trésor escomptés	715.424	494.973	578.156
PASSIF			
Billets des « Federal Reserve Banks » en circulation	1.913.960	1.766.735	1.821.332
Comptes courants	2.307.962	2.447.979	2.434.003
dont } des banques associées	2.218.095	2.418.572	2.394.335
} du Trésor et des particuliers	89.867	29.407	39.668
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . .	68,90 %	69,20 %	67,20 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	3,50 %	3,50 %

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	7-1-1927	31-12-1927	7-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	190.791	529.800	579.877	555.229
Avoir à vue à l'étranger	23.844	25.811	28.786	58.331
Portefeuille	146.546	358.147	370.731	341.289
Avances sur nantissement	28.256	52.688	78.135	64.993
PASSIF				
Billets en circulation	313.821	804.896	917.393	832.713
Comptes de virements et de dépôts . .	58.930	155.422	153.400	183.018
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . .	51,19 %	55,17 %	54,15 %	54,66 %
Taux d'escompte officiel	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %